Votre bulletin municipal

COMMUNE DE FARBUS

LE GARENNEAU

Décembre 2015 N° 65

Cette année encore,

FARBUS

doublera largement

sa population

avec les

Foulées

Gohellannes,

le Samedi 28 Mai 2016.

Farbus, village boisé à 2 pas de la ville…

Sommaire

La Commune

Le mot du Maire	page	3
État civil		4
Comptes rendus des réunions du conseil municipal		5
Recensement de la population		13
Un jour en Or pour Daniel et Louise LAISNE		14
Repas offert aux aînés par la commune		15
Quelques infos		16
La bibliothèque		17
Cérémonie du 11 novembre & Hommage aux victimes du 13 novembre		18
FARBUS dans la Grande Guerre		20
A la découverte du Chemin des Marlisseurs et de la Ruelle des « H »		28

Les Associations & les Clubs

Liste des associations et des clubs	29
Le Club « Le Temps de Vivre »	30
A.P.A.E.	32
Comité des Fêtes	33
Les Gohellans	34
Comité de Jumelage	40
C.I.F. & Club de Country	45
Atelier Cuisine Enfants & Cuisine « Bien-être »	46
Page détente : Un peu d'Humour & Sudokus	47

L'Emploi

Initiative pour l'emploi des jeunes	48
BAFA/BAFD	49
Les formations civiques et citoyennes	50
L'accompagnement vers l'emploi	51

Solidarité

Au thé des aidants	52
Page détente : Le vrai faux procès du papier	53

L'Habitat

Vous avez un projet de construction, de rénovation ?	54
Rénovons nos logements	55
« Familles à énergie positive » : Jouez à faire des économies !	56
Page détente : Le lierre	57

Diverses Infos

La TNT passe à la haute définition	58
Gagnez du temps, portez plainte en ligne	59
Acheter un vélo à assistance électrique	60
Artis : votre réseau de bus et ses infos	61
Page détente : Dictons de l'Année	65
Evénements et Manifestations pour 2016	66
Services & Infos mairie + Solution des Sudokus	67
Locations de Salles & Horaires de la mairie	68

Le Mot du Maire

Chères Farbusiennes, Chers Farbusiens,

Suite aux événements du 13 novembre, l'atmosphère générale est quelque peu morose. Ayons une pensée pour tous ces innocents tués ou blessés.

Restons cependant optimistes et réalistes.

L'année 2016 s'amorce. Qu'est-ce-qui nous attend ?? En tout cas, pour notre commune, c'est la restriction budgétaire en vue. Le Conseil Municipal y a déjà réfléchi. Certes il ne faut pas envisager de grands projets. Farbus est en bon ordre ; hormis l'écoulement des eaux pluviales. Néanmoins nous devons mettre en place la mise aux normes des toilettes de la Salle Polyvalente.

Comment peut-on faire des économies ? Faut-il encore faire nettoyer les caniveaux par une entreprise ? Sachant aussi que beaucoup de riverains gênent le passage car leur voiture n'est pas déplacée. Faut-il revenir à ce que chacun ait la charge du trottoir et du caniveau devant chez lui ? Comme cela se passe dans de nombreux villages.

Faut-il réorganiser autrement et à l'économie colis et repas des aînés de plus de 70 ans ?

Ces quelques lignes ne sont que suggestions. N'hésitez pas à nous donner vos avis.

Mais, cultivons notre part d'optimisme pour la période festive qui s'annonce : elle est importante, surtout pour notre jeunesse.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes avec vos proches et vous donne rendez-vous le samedi 9 janvier à 18 heures en la Salle Polyvalente pour les Vœux de votre Conseil Municipal.

Sentiments dévoués,

Jean François DEPRET

En 2015

Bienvenue à ...

Markus FAOU,
né le 26 novembre 2014 à Lens,
10 rue de la République.

Valentine DEPRICK,
née le 2 janvier à Lens,
30 rue Lamartine.

Jules PAYAGE,
né le 20 avril à Arras,
11 rue de la République.

Inès BRIFFAUT BOURGEOIS,
née le 26 avril à Arras,
11 rue du 8 mai 1945.

Nael MAGLECKI ,
né le 26 juillet à Lille,
56 rue Lamartine.

Félicitations à ...

Sophie ANQUEZ & Philippe DORÉ,
Mariés le 23 mai.

Clarisse PODVIN & Nelson BELIZAIRE,
Mariés le 30 mai.

Émilie LEROY & Jacky BIALAS,
Mariés le 5 septembre.

Sophie MOREL & Sébastien DELBECQUE,
Mariés le 17 octobre.

Au revoir à ...

Rosalie LARIVIÈRE – DEBAILLIEUL,
86 ans, décédée le 7 janvier.

Odette BUHOT – MALBRANCQ,
96 ans, décédée le 9 octobre.

Yvette LARIVIÈRE – DELFORGE
83 ans, décédée le 18 novembre.

Augusta VERMESCH – WILLERVAL
91 ans, décédée le 9 septembre.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à deux reprises depuis la dernière édition du bulletin communal.

De gauche à droite : Gérard LEROY, Anne VISTICOT, Michel MASCIANTONIO, Marc CARIDROIT, Pascale MATHISSART, Nicolas VASSEUR, Monique CAVILLON (Adjointe à la gestion des salles, des fêtes et des cérémonies), Sylvain MOREL, Jean François DEPRET (Maire), Christian LABY (Adjoint chargé du cimetière, de l'église, de la sécurité dans les bâtiments, de l'accès des handicapés, de l'animation des jeunes, du défibrillateur et sera le correspondant défense), Hervé BROGNIART, Henri FLAMENT (Maire-Adjoint, délégué aux finances et à l'urbanisme), Philippe CANLER (Adjoint aux travaux et chargé du personnel technique), José DRANCOURT, Pascal HUMEZ.

Extrait des comptes rendus des réunions

Réunion du 2 octobre 2015

1) EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

1° - Monsieur le Maire rappelle qu'au titre de la réglementation (code du travail Art. L 4121-3 et décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001), l'employeur est tenu de procéder à l'évaluation des risques professionnels au sein de son établissement et de la retranscrire dans un « Document Unique ».
La mise en place de cette procédure nécessite en préalable la constitution d'un comité de pilotage.

Monsieur le Maire rappelle que le Comité de Pilotage est le groupe décisionnel qui intervient sur l'orientation de la démarche d'évaluation, en arrêtant notamment:

- Le calendrier général d'élaboration du Document Unique
- La conception du tableau de présentation des risques
- Le choix de la grille de calcul des niveaux de risques et des seuils d'actions
- Le tableau de présentation du programme de prévention
- La composition des différents groupes de travail
- Le regroupement des agents par unités de travail cohérentes
- L'affectation des missions des différents groupes de travail

Un document annexé détaille :

- Les obligations réglementaires
- Les groupes à constituer ainsi que leurs compositions
- Les différentes étapes d'élaboration du Document Unique.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité et à la majorité des membres présents,

☞ **DÉCIDE**

1- de mettre **en place une évaluation des risques professionnels au sein de la Commune de FARBUS**

2- la **création d'un comité de pilotage** composé de :

- Elu chargé de présider le comité de pilotage : **Christian LABY**
- Secrétaire de Mairie faisant office d'Assistant de prévention : **Elisabeth MUSIALOWSKI**

2°- Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 26-1 relatif aux services pouvant être créés par les Centres de Gestion et mis à disposition des collectivités territoriales et des établissements publics qui en font la demande.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire rappelle :

- les obligations en matière de santé et sécurité au travail, et notamment l'article 5 du décret 85-603, faisant obligation à chaque collectivité de nommer un agent chargé d'une fonction d'inspection (ACFI),
- l'avis favorable du Comité Technique Départemental en date du 14 novembre 2013 pour recourir à l'ACFI du CdG62,
- que compte tenu des spécificités de la mission d'inspection, cette dernière ne peut être exercée en interne,
- qu'il est nécessaire pour la collectivité de pouvoir bénéficier de l'assistance des conseillers de prévention du CdG62 dans la mise en œuvre des différentes actions en matière de santé et sécurité au travail.

Monsieur le Maire précise que :

1) le Centre de Gestion propose aux collectivités et établissements publics du département de bénéficier par voie de convention de la mise à disposition des agents de son service « Santé et Sécurité au Travail »
2) ladite convention et ses annexes prévoient que :
   - les missions sont assurées sur demande spécifique de la collectivité qui devra en définir la nature,
   - les coûts des missions sont établis par journée ou demi-journée de travail, sur la base d'un tarif voté chaque année par le Conseil d'Administration du CdG62.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :
D'émettre un avis favorable à la signature de la convention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais.
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

☞ **DÉCIDE**

- **d'autoriser le Président à signer ladite convention et à en faire appliquer autant que de besoins les missions.**

2) CHANGEMENT LOGICIELS MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie dispose actuellement de trois logiciels : un logiciel comptabilité, un logiciel paies et un logiciel élections. Notre prestataire en la matière est la société JVS MAIRISTEM.
Il est toutefois nécessaire de prévoir le projet d'évolution de ces logiciels Horizon vers ceux de la gamme Horizon On Line. Les logiciels Horizon sont amenés à disparaitre à compter de juin 2016 et ils ne pourront plus

bénéficier de mises à jour ; en effet la gamme existe depuis longtemps et devient obsolète face aux dispositions actuelles de dématérialisation.

JVS propose plusieurs offres :
Une offre dite « classique » proposant nombre pour nombre les logiciels que nous utilisons à savoir : comptabilité, paies et élections. Une variante nous propose en plus les modules : population et état-civil.
Une offre « Horizon Villages On Line » incluant l'accès à la totalité des logiciels de la gamme, la maintenance des logiciels, l'assistance téléphonique d'un assistant dédié joignable à tout moment directement sur son téléphone mobile, ainsi que les prestations d'accompagnement et de formation sur site illimitées.

- ***coût du pack 3 logiciels***
  Investissement : 1 674,40 € H.T. soit 2 009,28 € T .T.C.
  Fonctionnement : 4 jours préconisés de formation au tarif journalier de 645 € H.T. soit 774 € T.T.C. + maintenance logiciels : 514,50 € H.T. soit 617,40 € T.T.C.

- ***coût du pack 5 logiciels***
  Investissement : 2 692,80 € H.T. soit 3 231,36 € T .T.C.
  Fonctionnement : 5 jours préconisés de formation au tarif journalier de 645 € H.T. soit 774 € T.T.C. + maintenance logiciels : 514,50 € H.T. soit 617.40 € T.T.C.

- ***coût du pack «Horizon Villages On Line sérénité »***
  Investissement 1ère année : 3 863,20 € H.T. soit 4 635,84 € T.T.C.
  Fonctionnement 1ère année : 557,80 € H.T. soit 669,36 € T.T.C.
  Investissement années suivantes : 2 231,20 € H.T. soit 2 677,44 € T.T.C.
  Fonctionnement années suivantes : 557,80 € H.T. soit 669,36 € T.T.C.

Après discussion, il est conclu que le pack Horizon Villages On Line est une charge trop importante pour une petite collectivité. En outre, il pourrait être choisi le pack 3 logiciels dans un premier temps, complété par la suite des logiciels nécessaires en complément.
Quoi qu'il en soit, cette dépense devant être inscrite au budget 2016, la décision finale sera prise lors d'une réunion ultérieure.

3) TRAVAUX

1° - Accessibilité des Etablissements Recevant du Public :

Les Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), dans la continuité de la loi du 11 février 2005 sont une passerelle entre les objectifs de la loi concernant la mise en accessibilité de la société française et les échéances qu'elle avait fixées d'un côté, et de l'autre la réalité du terrain au 1er janvier 2015.

Les Ad'AP constituent un moyen de rattrapage pour se mettre en conformité avec la loi et avec l'esprit d'une société plus inclusive, meilleure pour tous.

Notre Commune, dont tous les bâtiments n'ont pas été mis en accessibilité avant le 31 décembre 2014 était tenue de déposer avant le 27 septembre 2015 un Ad'AP.

Mais c'est une démarche lourde, nous nous faisons donc assister de la C.U.A. et les délais n'ont pas pu être respectés. Toutefois, il n'est pas trop tard pour déposer un agenda. Même envoyés après le 27 septembre, les dossiers seront reçus et instruits au même titre que les autres. En revanche, il est demandé d'expliquer les raisons de ce retard. En effet, le dispositif a toujours été clair : si l'on justifie de son retard, l'Ad'AP sera instruit sans être sanctionné.
Pour réaliser ce document, à l'appui du diagnostic accessibilité réalisé en 2010, Messieurs CANLER, FLAMENT et LABY rencontrent le 14 octobre prochain Monsieur STOLARCZYK de la C.U.A.
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, autorise Monsieur le Maire à demander la prorogation de l'Ad'Ap, et le charge de procéder à toutes les mesures qui s'imposent en la matière.

2° - Travaux toilettes Salle Polyvalente :

Dans le cadre de la mise aux normes Henri FLAMENT a rencontré ADFL Architecture pour une estimation des travaux. La première estimation laisse apparaître un montant de 30 400 € H.T. (36 480 € T.T.C.). C'est un coût élevé, et Henri FLAMENT a demandé de revoir ce montant à la baisse. Le poste le plus onéreux est la démolition. La peinture pourra être réalisée par le personnel communal.

3° - Divers travaux :

Philippe CANLER expose les points suivants :

- Toiture garderie - salle de réunions : les travaux de toiture ont pris du retard car la Société « Les Toits de l'Artois » connait actuellement de graves difficultés. Toutefois, Monsieur BONNIER possède une seconde entreprise sur le secteur de Lille et se propose de faire réaliser les travaux au même tarif prévu par ladite entreprise. ***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.***
- Tronçon eaux pluviales le long de la voie ferrée : la Société SATER a envoyé son rapport. A priori, il n'y a pas de destruction importante. Ce sont des fissures entre les tuyaux et la présence de nombreuses radicelles qui provoquent les problèmes. Il faudra vraisemblablement procéder à un fraisage et un chemisage. Philippe CANLER suit la question et doit rencontrer la Société.
- Éclairage public : une consultation a dû être lancée sur un site (les fournisseurs d'énergie devant participer). Un dossier a été monté et nous avons eu une proposition de la Société PMSE avec laquelle des conventions ont dû être signées. Cela ralentit l'avancement du dossier.
- France Télécom : Le projet de renforcement par ERDF rue Lamartine a été décalé dans le temps. A chaque fois qu'il y a renforcement France Télécom est consulté et a proposé à Philippe CANLER un devis estimatif pour un montant de 1 257 €uros. Un câble torsadé remplacerait l'équipement actuel et 3 poteaux de bois PTT seraient supprimés. ***Le Conseil Municipal donne unanimement son aval pour ces travaux.***
- Achat d'un échafaudage : il est nécessaire de prévoir l'achat d'un échafaudage afin de travailler en toute sécurité pour les différents travaux futurs. ***Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette acquisition.***
- Cloche de l'Eglise : Christian LABY explique que les brides de la cloche sont rouillées et à changer.

4) QUESTIONS DIVERSES

STANDARD TELEPHONIQUE

Le changement de standard et des téléphones de la Mairie a été effectué. Il reste un câble à installer jusqu'à la salle Polyvalente pour monter un téléphone d'appels urgents dans la cuisine (l'employé municipal va se charger de ce travail).

PLAQUE DE LA GARE

La plaque prévue a été installée sur la gare.

DEFIBRILLATEUR

Suite à la visite annuelle de maintenance du défibrillateur, il s'est avéré que le boitier dans lequel il est placé n'est pas étanche : il a donc fallu procéder à son renouvellement et prévoir un boîtier destiné à l'extérieur, qui devra être monté à un autre emplacement afin d'être accessible par les personnes à mobilité réduite.

INFORMATIONS DIVERSES

☞ Monsieur DEPRET donne lecture d'une lettre anonyme reçue pour la rue du 8 Mai et de la réponse qu'il a faite aux riverains. Le problème de vitesse dans cette rue est résiduel. L'installation d'un sens unique ne réglerait pas ce problème de vitesse, les conducteurs sachant qu'il ne vient pas de voitures en sens inverse rouleraient encore plus vite. On va essayer l'installation du radar pédagogique mobile.

☞ Rencontre avec Monsieur Es Sakhi et Madame Najder de la Mairie de Vimy au sujet des horaires de bus de la garderie. Monsieur le Maire a rencontré ces deux personnes qui lui ont démontré la nécessité d'avancer l'heure de départ du bus. Actuellement, il arrive à 8 h 30 pour démarrer à 8 h 40. Après les prochaines vacances (soit à compter du 2 novembre) il arrivera à 8 h 20 pour partir à 8 h 30. L'information va être divulguée auprès des parents. Nicolas VASSEUR va toutefois vérifier s'il y a également changement de l'horaire pour le soir et rencontrer les parents d'élèves.

☞ Recensement de la population 2016 : du 21 janvier au 20 février 2016 est organisé dans notre Commune le recensement de la population. On recherche un volontaire pour réaliser le travail d'agent recenseur.

☞ Colis de fin d'année aux Ainés : Monique CAVILLON a laissé diverses propositions de colis de fournisseurs pour la fin de l'année.

☞ Marc CARIDROIT informe des problèmes d'inondation rencontrés cet été dans la rue Guynemer. Il est prévu de reprendre contact avec les personnes qui étaient intervenues concernant la gestion des eaux pluviales afin d'essayer de trouver une solution.

☞ Henri FLAMENT a participé à une réunion avec le Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (C.IS.P.D.) il est à noter que les délits mineurs ont diminué partout sur le territoire de la C.U.A. sauf pour le secteur d'Arras Nord (Brigade de gendarmerie de Vimy).

Cela relance la question des « Voisins Vigilants » : le nouveau Lieutenant de Gendarmerie a été rappelé mais n'a pas encore eu le temps de voir le dossier. Monsieur le Maire suit cette affaire.

☞ Henri FLAMENT informe ses collègues qu'un dépôt de plainte peut être maintenant fait en ligne (pour les petits délits).

☞ José DRANCOURT informe Monsieur le Maire que ses voisins du béguinage lui ont fait part d'un courrier reçu les informant de la somme de 20 €uros à payer mensuellement pour accéder à leur emplacement de stationnement. Monsieur DEPRET va voir si cela était prévu dans le contrat de location.

☞ Il est évoqué les solutions à prévoir si Geneviève MOREL était malade et ne pouvait assurer son service à la garderie.

Réunion du 27 novembre 2015

1) PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

La séance ouverte, Monsieur le Maire donne les explications suivantes à l'Assemblée :

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI).

Ces nouveaux schémas doivent notamment tenir compte du relèvement du seuil minimal de population des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de 5 000 à 15 000 habitants.

Dans le cadre du projet de réforme territoriale ainsi prévue, la Commune de FARBUS a été saisie par Madame la Préfète du Pas-de-Calais, le 12 octobre 2015, sur le projet de modification de la Communauté Urbaine d'Arras.

Comme l'indique le projet de SDCI, « ces communautés travaillent déjà ensemble au sein d'un Pays, d'un SCOT, d'un projet de pôle métropolitain et dans le cadre de la gestion des déchets ménagers. Unies, ces cinq communautés constitueront une communauté urbaine permettant une intégration intercommunale plus structurante pour ce territoire ».

En application des dispositions correspondantes du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de schéma, élaboré par le représentant de l'Etat dans le département et présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale, est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes, aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et aux syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Ces organes se prononcent dans le délai de deux mois à compter de la notification dudit projet. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, après avoir consulté le schéma départemental de coopération intercommunale, a procédé au vote après un débat qui a permis de nombreux échanges et quelques questions qui ont été soulevées.

Les résultats ont donné :	12	POUR
	1	CONTRE
	0	ABSTENTION.

Le périmètre futur de la Communauté Urbaine est donc accepté à l'unanimité.

2) RECENSEMENT DE LA POPULATION

Création d'emploi d'agent non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face aux besoins occasionnels à raison d'un agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant de janvier à février 2016.

Cet agent sera payé à raison de :

- 1 € par bulletin individuel,
- 0.50 € par feuille de logement.
- 17 € par séance de formation.

Elisabeth MUSIALOWSKI, secrétaire de mairie, sera la coordonnatrice.

3) CHANGEMENT DE LOGICIELS INFORMATIQUE

Le sujet avait été abordé lors de la précédente réunion du 2 octobre. Monsieur le Maire en rappelle la teneur. JVS, pour une question de praticité, propose de procéder à l'installation du nouveau logiciel dès à présent en ne procédant au règlement qu'une fois le budget 2016 voté.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition du pack 3 logiciels dans un premier temps, qui sera complété par la suite si nécessaire, au tarif suivant :

- ***coût du pack 3 logiciels*** :

Investissement : 1 674,40 € H.T. soit 2 009,28 € T.T.C.

Fonctionnement : 4 jours préconisés de formation au tarif journalier de 645 € H.T. soit 774 € T.T.C. + maintenance logiciels : 514,50 € H.T. soit 617,40 € T.T.C.

4) CLASSES DE NEIGE 2016

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Monsieur TAVERNIER, Directeur de l'école Jean Macé de VIMY, par lequel il sollicite une subvention de 3 466,40 €uros pour la participation de 8 jeunes farbusiens (433,30 € x 8) à une classe de neige organisée du 13 au 21 mars 2016.
Après question posée aux parents concernés, il s'avère que seuls 7 enfants participeront à cette classe de neige.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE d'octroyer la somme de 3 033,10 €uros (433,30 € x 7) à l'école Jean Macé pour l'organisatio classe de neige 2016.

5) COLIS DE NOËL

Il concerne cette année 81 personnes et sa distribution est prévue le samedi 12 décembre à 10 heures.
Il convient de réfléchir sur le devenir de ce colis. Le budget du CCAS n'est plus suffisant pour faire face à toutes ses dépenses. Il sera cette année imputé sur le compte « fêtes et cérémonies » du budget principal. Mais, avec les baisses de dotation et le contexte difficile actuel, il y aura peut-être lieu de faire choisir les intéressés : le repas ou le colis. D'autre part, la loi NOTRe envisage la suppression des C.C.A.S. dans les petites communes de moins de 1000 habitants. Cette affaire est à suivre l'an prochain.

6) QUESTIONS DIVERSES

☞ ASSURANCE BATIMENTS DE LA COMMUNE

Nous payons actuellement 3 785,98 € par an (chez GROUPAMA). Un devis a été réalisé par AXA assurances. Cela a permis, en outre, de revoir toutes les superficies et toutes les valeurs. Coût : 2 441,74 € avec une garantie individuelle sur protection juridique qui n'impacte pas la prime si on venait à l'utiliser. Economie annuelle réalisable : 1 344,24 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le changement d'assurance et charge Monsieur le Maire de toute démarche relative à cette question.

☞ AUTORISATION DE POURSUITES DONNEE AU NOUVEAU PERCEPTEUR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que Monsieur le Percepteur de VIMY, Monsieur GROCKOWIAK François, puisse bénéficier d'une autorisation permanente pour tous les actes de poursuite pour le budget principal et les budgets annexes de la Commune de FARBUS sans demander systématiquement l'autorisation de l'Ordonnateur, afin d'améliorer le recouvrement des recettes de la Collectivité en les rendant plus aisées.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

ACCEPTE cette autorisation permanente donnée à Monsieur le Percepteur de VIMY pour tous les actes de poursuite et pour tous les budgets.

☞ INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR

Monsieur le Président informe ses collègues qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 ayant précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur,

Que conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor. Tel est le cas, Monsieur GROCKOWIAK François ayant succédé à Madame GIRARD Isabelle à compter du 1er septembre 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de demander le concours au Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité à Monsieur GROCKOWIAK François.

☞ VOISINS VIGILANTS

Monsieur le Maire a rencontré jeudi 26 novembre le Lieutenant Martin, Commandant de la Gendarmerie de VIMY. Ils ont prévu une réunion publique le vendredi 11 décembre à 19 heures Salle Polyvalente. Parallèlement au dispositif « voisins vigilants », la Mairie va le renforcer par le Protocole de Participation Citoyenne qui associe des référents farbusiens, la Commune, la Gendarmerie et la Préfecture.

☞ COUR DE LA GARE

Monsieur DEPRET informe ses collègues que le programme d'intervention de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais reprend l'inscription d'opération « ancienne cour de gare » sur le territoire de Farbus. Il a reçu un exemplaire de la convention cadre de partenariat entre l'E.P.F. et la C.U.A. Programme Pluriannuel d'intervention 2015-2019.

☞ TRANSPORT SCOLAIRE

Un courrier a été fait au Conseil Départemental concernant le transport des enfants dans les écoles de VIMY. Malheureusement, la réponse a été négative : la destination est inférieure à 3 kilomètres. Monsieur DEPRET a également envoyé un courrier à Monsieur le Maire de VIMY, attirant son attention sur le fait que les parents des enfants de FARBUS doivent supporter un tarif supérieur à ceux des jeunes de VIMY. Ces jeunes sont pourtant réunis dans les mêmes écoles. En outre la Commune de FARBUS met des salles à la disposition d'associations vimynoises. Aucune réponse ne lui est encore parvenue.

7) INFORMATIONS DIVERSES :

- Une demande de « Trees for 3 Dots Planting Inc » du Canada est parvenue en Mairie pour proposer une participation de notre commune pour une plantation d'érables en commémoration du 100ème anniversaire de la bataille de la Crête de Vimy. Affaire récente, à suivre pour étudier la possibilité d'y donner suite.
- Le dossier pour la toiture de la Salle des réunions et de la garderie a été étudié par la CUA au titre du fonds de concours aux communes rurales. Un accord va nous parvenir.
- En ce qui concerne les travaux de la Salle Polyvalente (mise aux normes accessibilité P.M.R des toilettes) :
  - un diagnostic de présence éventuelle d'amiante dans les locaux était obligatoire. Il a été réalisé et les résultats sont négatifs.
  - l'envoi des devis pour les travaux est en cours.
- Henri FLAMENT informe ses collègues qu'une déclaration préalable et un permis ont été reçus pour les terrains rue Mermoz.
- Philippe CANLER a rencontré la Société SATER concernant le réseau pluvial le long de la voie ferrée. Les tuyaux sont fissurés et les joints se déboitent suite à la présence de nombreuses racines et radicelles. Il est conseillé de procéder à un fraisage qui enlèvera toutes les racines. En ce qui concerne les fissures, il est préconisé de mettre des manchettes ou un gainage complet du réseau. Un devis va être envoyé.
- En principe, les travaux de toiture et de rénovation de l'éclairage public vont être réalisés dans la première quinzaine de décembre.
- Monique CAVILLON a assisté à la remise des prix de « Fleurir le Pas-de-Calais 2015 » ; FARBUS a obtenu un bouquet de bronze. C'est moins bien que l'an dernier ; les riverains devraient fleurir d'avantage leurs devantures. Un panier de plantes vivaces, qui vont être replantées devant l'Eglise, a été offert à cette occasion.

RECENSEMENT
de la population

Cette année FARBUS est concerné par le recensement,
la collecte se déroulera du 21 Janvier au 20 Février 2016.

Le recensement de la population, c'est utile, c'est simple et surtout, c'est sûr. En effet, tous les renseignements recueillis sont uniquement destinés à l'Insee (absolument anonymes et confidentiels).

Le recensement, à quoi ça sert ?

Le recensement permet de déterminer la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies…

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou déterminer les moyens de transport à développer sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement…). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

Se faire recenser est un geste civique, utile à tous.

Depuis 2015, chaque personne recensée peut répondre par internet aux questionnaires du recensement qui lui seront déposés par l'agent recenseur.

Concrètement, ça se passe comment ?

1) Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous

et vous propose de vous faire recenser en ligne ou sur papier.

2) Vous répondez aux questionnaires

Le plus simple : choisissez d'être recensé en ligne ! Allez sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « pour accéder au questionnaire en ligne. »

Sinon, vous pouvez répondre sur les documents papier.

3) Pour connaître les résultats de l'enquête

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee : www.insee.fr

Un jour en OR pour Daniel et Louise Laisne - Caresmel

Photo : René JACQUES

Publié le 11 juillet 2015 par

La Voix du Nord

Dimanche, vers 11 h 30, Jean-François Depret, maire, a accueilli à la salle des mariages Daniel et Louise Laisne-Caresmel qui fêtaient leurs noces d'or entourés de leur famille et de leurs amis.

Le couple jubilaire s'est fortement impliqué dans la vie de la commune, occupant des postes de directeur de l'école communale et de secrétaire de mairie, comme il était coutume de le faire à une époque maintenant révolue.

Daniel Laisne a effectué toute sa carrière dans l'éducation à travers différents postes effectués dans des villages de l'Artois et du Ternois.

Louise, elle, était couturière. Elle a élevé ses trois enfants et participe maintenant à la vie de ses cinq petits-enfants.

Tous deux adhérent au comité de jumelage et entretiennent de bonnes relations avec leurs amis allemands.

Repas offert aux aînés par la commune.

Samedi 28 novembre 2015,

la municipalité a offert un banquet aux habitants de 70 ans et plus dans la Salle Polyvalente.

Comme les années précédentes, régnait une très bonne ambiance conviviale accompagnée d'un excellent repas.

Nous devons cette réussite à Madame Monique CAVILLON, Adjointe aux fêtes et cérémonies, chargée de l'organisation, à Monsieur Sylvain MOREL, Conseiller Municipal, « chef cuistot » et aux membres du Conseil Municipal, accompagnés de leurs conjoints, pour le service.

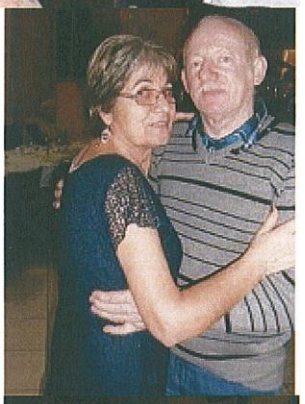

Monsieur André MERVAUX et son épouse Denise, doyens d'âge, ont reçu des fleurs et Madame Marie-Madeleine DENOYELLE et Monsieur Michel MASCIANTONIO, un cadeau offert par la commune.

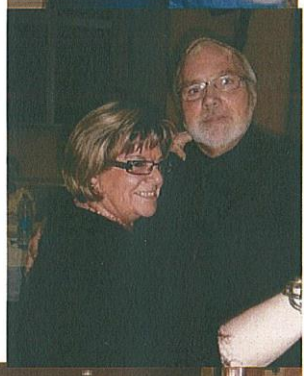

Quelques infos

Madame Mireille PRIVAT, assistante maternelle agréée depuis 2013, arrivera dans notre commune à compter du 1er mars 2016 au 14, rue Mermoz.

Vous pouvez inscrire votre enfant dès à présent au 06 85 99 17 29 *à la journée pour les enfants de 0 à 10 ans et en périscolaire de 2 à 10 ans.*

Toute personne à mobilité réduite souhaitant accomplir une démarche administrative auprès de notre mairie pourra être accueillie dans un local adapté.

Pour cela, nous vous demandons de nous prévenir à l'avance au
03 21 58 68 57

JACKOWSKI THOMAS
FORGERON D'ART

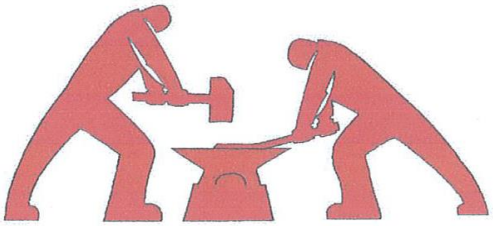

En complément du Garenneau N° 64

Travaux de forge tous styles
Grilles, portails, portillons
Grilles de fenêtre, balconnières
Véranda à l'ancienne, carports
Escaliers, rampes et garde-corps
Mobiliers, luminaires int, ext
Objets de décoration
Outils specifiques, marteaux, burins...

2 et 4 rue de la republique, 62580 FARBUS
TEL : FAX 03.21.73.44.26
PORT : 06.62.36.00.33
E mail : thomas.jackowski@laposte.net

Si vous préférez recevoir votre prochain bulletin municipal « Le Garenneau » par mail, merci d'en faire la demande à l'adresse suivante :
mairie-farbus@wanadoo.fr

La bibliothèque

La bibliothèque a été ré-ouverte après la demande de Mariel Bradefer auprès de Monsieur le Maire en novembre 2014.

Depuis le printemps, nous nous efforçons de nettoyer, organiser, trier et étiqueter ce lieu fermé depuis plusieurs années. De nouvelles étagères ont été installées.

Comme vous avez pu le constater dans vos boîtes aux lettres, un papier (ci-dessous) a été distribué au début du mois de novembre pour vous annoncer la réouverture le 18 novembre.

Nous remercions d'ailleurs les personnes qui sont venues ce jour-là ainsi que celles qui nous ont généreusement fait des dons de livres récents.

La bibliothèque municipale de Farbus sera ouverte tous les mercredis de 14 h à 17 h. Elle sera fermée pendant les vacances de Noël. L'inscription est gratuite.

Natacha et Eléna Jackowski

à l'étage : Salle WEYER

Espace enfants

Espace adultes

La bibliothèque de Farbus rouvre ses portes !!! Venez nombreux !

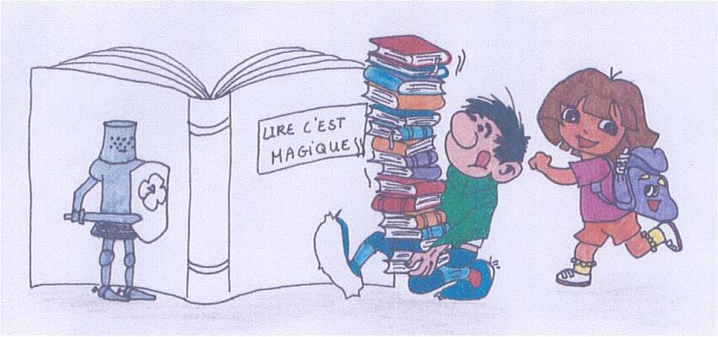

Eléna et Natacha Jackowski vous accueilleront
tous les mercredis de 14 à 17h.

La bibliothèque se situe salle René Weyner
(au dessus de la salle Simoni) dans le Parc Klaus Dudat.

Pour rajeunir la collection de la bibliothèque, vos dons de livres récents sont les bienvenus.

Cérémonie du 11 novembre

Photos : Nicolas VASSEUR

Quelques Farbusiens se sont rassemblés devant le monument aux morts. Chacun tenait à honorer la mémoire de ces soldats qui ont donné leur vie pour la France, pour la Liberté.

Après son discours, Jean François DEPRET, maire de Farbus, a déposé des gerbes de fleurs aux différents monuments aux morts accompagnés de jeunes et d'anciens combattants. L'harmonie libre de Vimy a participé activement à cette commémoration.

Avant le vin d'honneur, offert par la commune dans la salle polyvalente, Monsieur Claude MASCLEF proposait le « Bleuet de France ».

Cette cérémonie se termina par la prière communautaire en l'église St Ranulphe.

Quelques jours après, des Farbusiens ont rendu hommage aux victimes des attentats de PARIS du 13 novembre 2015.

Photos : Dominique FOULON

Le chagrin et la compassion.

Ci-dessous, vous trouverez le mail de Franz STIMPFLE,
Bürgermeister, adressé à la mairie le lundi 16 novembre 2015 :

« Maihingen pleure avec la France. »

« Nos pensées sont avec vous. »

FARBUS dans la Grande Guerre

(suite)

La Grande Offensive (seconde phase)

Ne voulant pas rester sur un demi-résultat qui ressemble plutôt à un échec, Le Commandement français décide donc de tenter un nouvel effort .La 10ème Armée compte maintenant 26 divisions dont 3 de cavalerie au lieu de 18 dont 3 en mai. En outre au titre de la réserve du Groupe Nord, arrivent à Doullens 1 Corps colonial et 5 divisions de cavalerie

L'artillerie a reçu des renforts et quantité de munitions ont été poussées aux batteries. Les unités des XXIème et XXXIIIème CA ont été recomplétées et réorganisées.

A une violente préparation d'artillerie française mais d'assez courte durée et échelonnée sur plusieurs jours, dans le souci d'économiser les munitions, répond une contre-préparation allemande encore plus violente. Le dispositif est sensiblement le même que le 9 mai : la Division marocaine doit s'emparer de la cote 119 ; à sa droite le IXème CA attaquera la cote 140 et à sa gauche la 77ème DI (gal Pillot) reprendra Souchez.

Le 16juin, les 26, 27 et 72èmes Brigades allemandes sont en position entre les bords de la Schlammulde et les pentes Sud de Lorette.

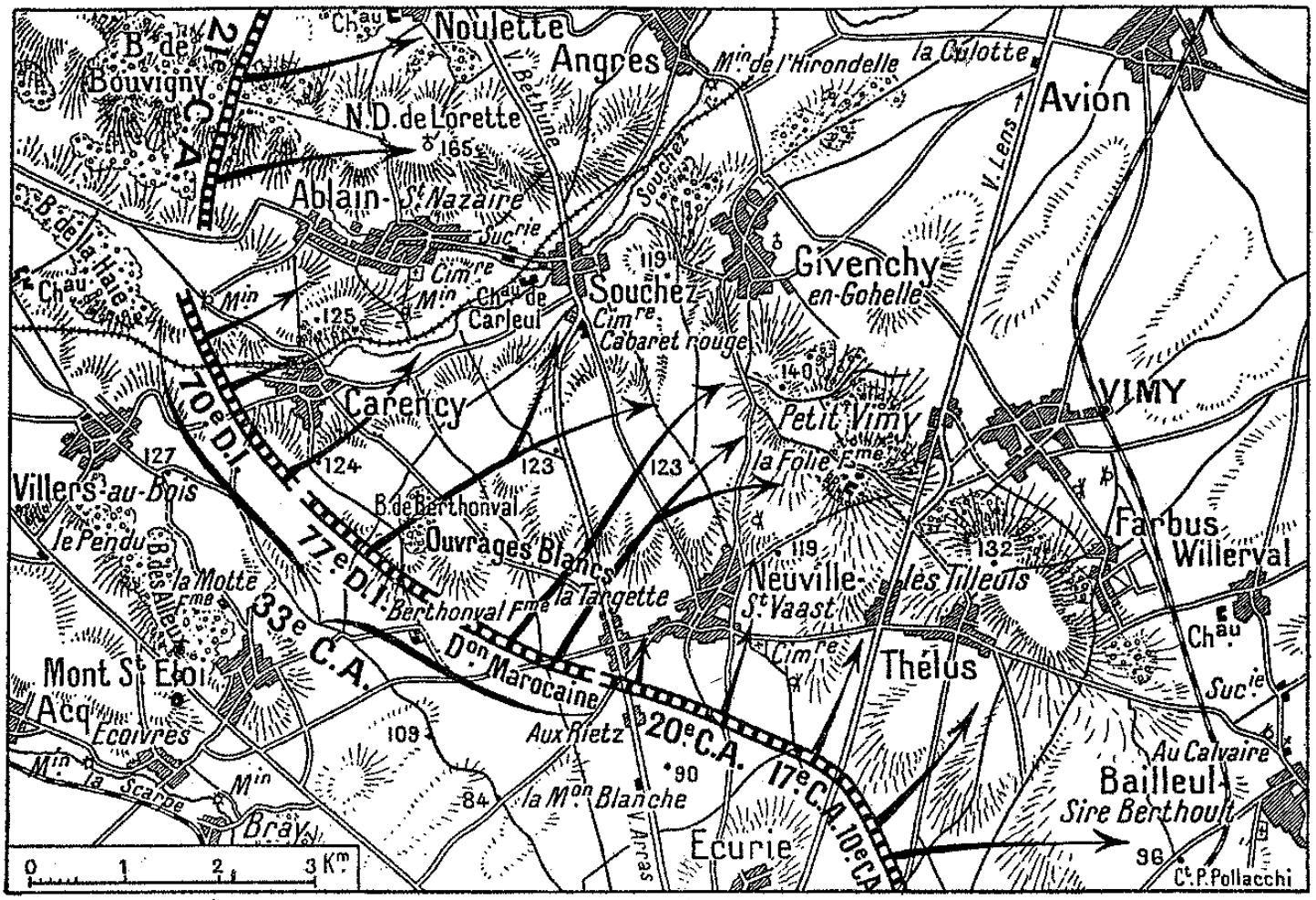

L'OFFENSIVE D'ARTOIS 9 mai 1915

Au XXXIII CA

L'heure H est fixée le 16 juin à 12 h 15, le ciel est beau et ensoleillé. Le tir de barrage allemand s'avère inefficace car tout a déjà été détruit. L'activité de l'aviation, de reconnaissance ou de combat, est d'autant plus intensive et efficace que du côté allemand c'est plutôt la pénurie : la totalité du front est attaqué vague après vague.

Au centre de l'attaque ce sont les zouaves du 8ième Zouaves (cel Modelon) et les tirailleurs du 4ième RI (cel Danguin) composant la 2ième Brigade qui, sous les ordres du cel Cros, bondissent les premiers. Ils déferlent dans le ravin de Souchez, attaquent la pente de la cote 119, contournent l'écueil du Bois des Ecouloirs et coiffent enfin l'objectif fixé. Des tirs de mitrailleuses ont stoppé les divisions voisines de droite et de gauche. Seul le 93ième RI a repris le cimetière de Souchez. Sur le flanc gauche des tirailleurs Souchez constitue un bastion qui prend les assaillants d'enfilade puis à revers. Un bataillon doit y faire face tandis que les zouaves s'opposent à Neuville-Saint-Vaast. La division Blondlat s'immobilise dans un saillant de 2 500 m de pourtour, contre lequel les Allemands lancent une série de contre-attaques qui sont brisées ; l'une d'entre elle est même repoussée par un parti entraîné par un aumônier armé seulement de sa canne ! A la tombée de la nuit, le 7ième Tirailleur (lcl Demetz) et les Légionnaires (cel Cot) de la 1ière Brigade (cl Pein) renforcent leurs camarades ; le groupe des 60ième et 61ième bataillons de chasseurs (77ème DI) est envoyé avec des éléments d'autres régiments pour relever la division marocaine soumise à un déluge de projectiles, parfois du 210 m/m, tirés de la Folie, Givenchy et Neuville-Saint-Vaast. Mais pour y parvenir il faut traverser le profond ravin de Souchez constamment balayé par les mitrailleuses de Souchez et du Bois des Ecouloirs.

Le 17 juin, les derniers habitants de FARBUS sont évacués sur DOUAI. Le 12ième b.R.IR part en repos et laisse FARBUS aux Prussiens.

Les Légionnaires

Les Zouaves

En fin de journée, après deux jours de combat, 7 officiers et 200 hommes ont été fait prisonniers.

Le 21, le bombardement augmente et le 22, dès 2 heures du matin, la 16ème division allemande passe à l'attaque. Les combats acharnés durent cinq jours et grâce à l'effort admirable des artilleurs on peut croire à un moment l'assaut allemand repoussé. Mais l'ennemi s'est infiltré à la base de la poche et menace de couper toute communication entre l'avant et l'arrière. Pour éviter le pire, il est fait appel aux zouaves qui viennent d'arriver au repos. Ils repartent, le colonel Modelon en tête. Aidés par une batterie de 58 de tranchée, ils réussissent à réduire l'infiltration. La poche peut être évacuée la nuit suivante. La division marocaine retirée du front d'Artois peut alors s'embarquer pour Montbéliard.

Côté allemand

Compte tenu de la situation, Von Lochow a entre-temps remanié son dispositif :

☞ le secteur nord est dévolu au IVème AK, dont l'aile droite est tenue par la 123 saxonne et la 117ème silésienne mélangées ; viennent ensuite les 7ème DI et 8ème DI ,

☞ le centre est attribué au VIIIème AK avec les 5ème DI et 11ème DI en renfort,

☞ le secteur sud est conservé par le Ier b. AKR et ses 1ère DI, 3ème DI et 5ème DIR,

☞ la 5ème Ersatz-Brigade est placée en réserve, tandis que les 15ème et 16ème DI, retirées du VIIIème AK, regagnent Douai pour être transférées à la 1ière Armée ; la 187ème BI quitte la 6ème Armée pour l'Alsace.

Au XXI ème CA - De son côté le XXIème CA (gal Maistre) dépasse le Bois Carré et après deux jours de rudes combats contre la 7ème DI, déloge l'adversaire du Fond de Buval et atteint le chemin d'Ablain - aux Cornailles. D'autre part dégageant entièrement le pied de l'éperon de Souchez, il borde la route de Béthune.

Pour sa part la 7ème DI allemande (gal Riedel) perd tout contact avec les défenseurs de la Schlammulde tandis qu'à l'ouest du plateau de Lorette, la 8ème DI a non seulement abandonné la Riegelstellung, mais a été submergée dans ses nouvelles tranchées situées à 300 m en arrière.

Le XXXIIIème CA occupe la lisière Nord de Souchez après des combats de rue. Dans le secteur de la 16ème DI allemande, les Marocains ont réalisé au sud de Souchez une brèche d'environ 1 km de large et atteint la position de repli, où ils se sont nichés et détruit les batteries qui se trouvaient en arrière.

Au IX ème CA - Les 17ème DI (gal Guignabaudet) et 18ème DI (gal Lefevre) se sont élancées vers la cote 140, mais après quelques gains ont dû, sous la pression des brandebourgeois de la 5ème DI (gal Gabain), se replier sur le chemin des Pylônes et le cimetière de Souchez ; Progressivement le secteur s'organise : les combattants vivent au milieu des cadavres en décomposition qui leur servent parfois de boucliers, voire de caillebotis dans les tranchées toujours envahies par la boue ; l'atmosphère est pestilentielle et les bombardements ne diminuent pas de violence : le Cabaret Rouge, le cimetière et le Chemin des Pylônes sont les cibles des 150 m/m et 210 m/m et font l'objet de nombreuses prises et reprises.

Plus au sud les XXème, Xème, et XVIIème CA ont attaqué une fois de plus le Labyrinthe tenu par la 58ème DI et aussi plus au sud dans le secteur de la 1ère division de réserve bavaroise. Ils ont investi de nombreuses positions au prix de corps à corps acharnés.

Des contre-attaques de nuit vont cependant améliorer cette situation jugée critique par le commandement allemand : la 7ème DI (gal Riedel) reprend la tranchée à l'ouest de Angres -Liévin, et un régiment repousse toutes les attaques devant le Schlammulde (fonds de Buval) ; la 8ème DI (gal von Hanstein) reprend la Riegelstellung et rétablit la liaison avec Souchez ; dans le village même, la 16ème DI réussit à en déloger d'au moins une partie des Marocains qui cependant conservent "le Coin" au sud, et toute nouvelle tentative est annihilée par des tirs d'artillerie lourde. Et l'église reste aux mains des Français.

Le lendemain, à l'aube, 17 juin, le Labyrinthe et les positions de la 1ère b.DIR tombent.

Le Kronprinz Rupprecht et le gal Von Lochow ne partagent la même conception que le gal Von Falkenhayn et l'état-major impérial pour qui l'offensive française est pratiquement terminée. Eux, au contraire, sont persuadés qu'elle va reprendre encore plus violente et réclament de nouvelles troupes et encore plus d'artillerie.

En fait, Foch a décidé de conserver, renforcer et aménager les positions conquises en bases de départ pour une 3ème phase d'offensive : les XXIème, XXXIIIème et IXème CA s'occuperont de Souchez et de la cote 140. Les XXème, Xème et XVIIème participeront aussi à l'attaque. Ainsi, la 10ième armée semble pouvoir atteindre l'objectif initialement fixé.

Dans le camp allemand la situation, guère favorable, est la suivante : de part et d'autre de la route Aix-Noulette, Souchez, le IV AK a échoué dans toutes ses tentatives de déloger les français des positions conquises et la 8ème DI a trop souffert lors des précédents combats sur le plateau de Lorette. Et depuis le 19 juin l'artillerie française concentre ses feux sur Angres et Souchez. Le 22juin des éléments du VI°AK silésien (gal Von Putzelwitz) relèvent la 11ème DI (gal Von Webern) et la 12ème DI (gal Chasles de Beaulieu) et s'installent dans Souchez : les régiments 23 et 63 dans Souchez et le 62 en bordure du Schlammulde. Le 7 juillet, le 23 est contraint d'abandonner sa position, mais parvient à en reprendre une partie à la suite d'une contre-attaque.

L'artillerie française

Autour du Labyrinthe, où se déroulent encore des combats le 24 juin, la 3ème b.DI (gal Von Wennenger) a réussi à prendre en charge un enchevêtrement de tranchées et à les mettre en état de défense. Le lendemain elle reçoit l'appui de la 185ème Brigade qui, venant de la 2ème Armée, a relevé la 52ème BI épuisée.

Le 26 juin, Von Falkenhayn retire les 8ème et 56ème DI de la Zone Arrière d'Armée et ordonne leur retour en Allemagne mais contrairement à son ordre de la veille, il maintient le XXXXIème AKR.

Le 28 juin, la 6ème Armée rend compte de la fin des travaux nécessaires d'approche. Le gal Von Pritzelwitz remplace Von Lochow, dont le Groupe est dissous ; le 1er b.AKR retrouve son autonomie.

Dans la nuit du 12 au 13 juillet, une avalanche d'obus toxiques s'abat sur le cimetière de Souchez, précédant une attaque d'abord jugulée par le 57ème bataillon de chasseurs, mais la nécropole est rapidement encerclée et reprise par l'ennemi. Une tentative, le 13 août, sur la gare de Souchez connaît aussi un échec.

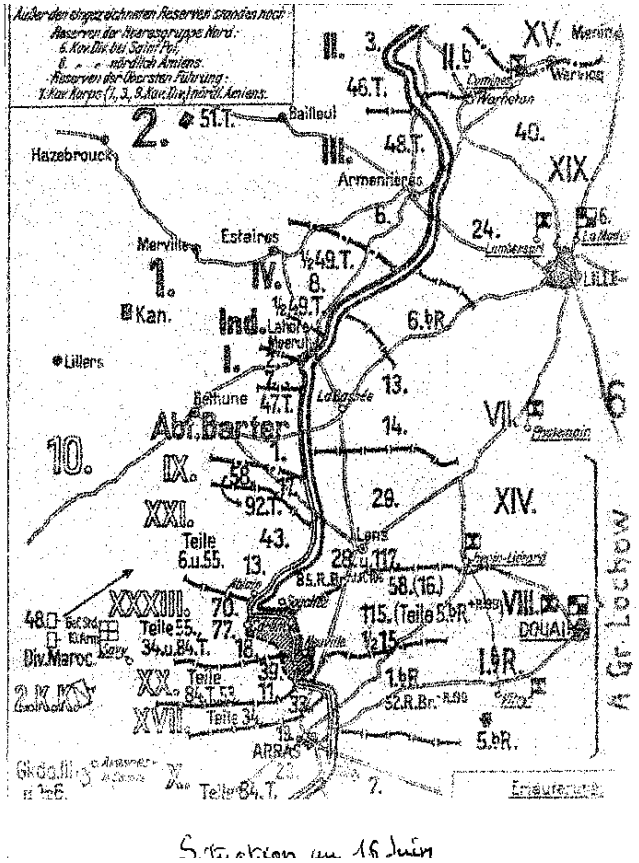

Situation au 16 Juin

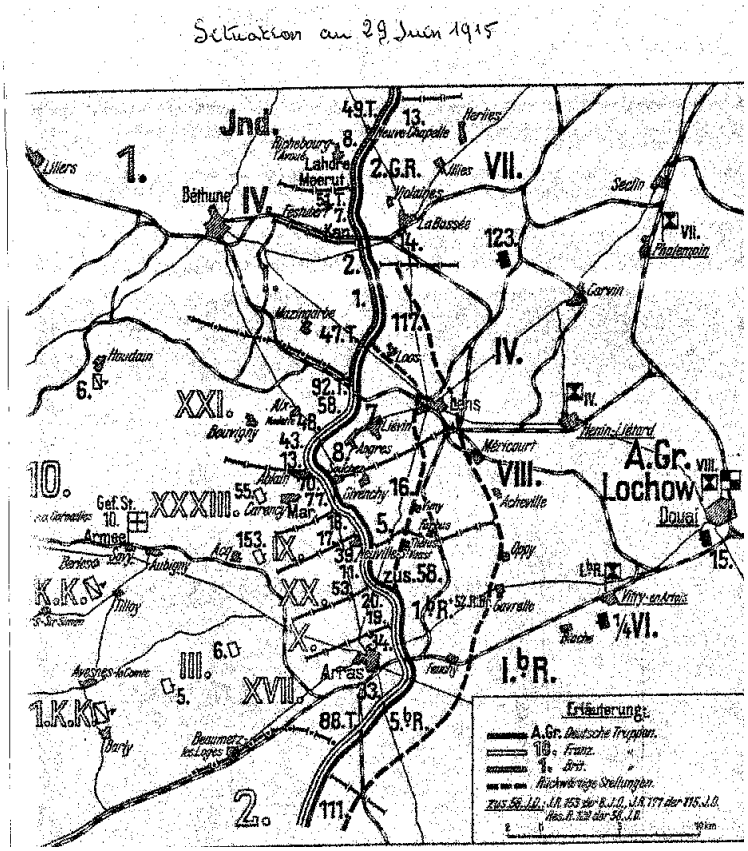

Le concept de percée est alors abandonné : désormais les objectifs seront limités et les attaques précédées de grosses préparations d'artillerie en profondeur, puis accompagnées de tirs nourris d'appui au plus près. Selon le témoignage d'un ancien combattant, certaines batteries de 75 mm ne disposaient au cours de cette seconde phase de l'offensive que de 24 coups / par 24 heures.

Des statisticiens estiment que les pertes françaises depuis avril s'élèvent à 143 000 morts et 306 000 évacués pour blessures ou maladies. Les archives allemandes se limitent au nombre de tués depuis le 9 mai :
100 000 français, 32 000 anglais, 1 560 officiers et 7 512 allemands.

La Grande Offensive (troisième phase)

Durant l'accalmie relative qui, à partir du 15 août, a succédé à ces trois mois de combats ininterrompus, les adversaires des premières lignes continuent à s'échanger obus de mortiers ou de crapouillots, grenades et fusillades ; cependant les troupes gagnent à tour de rôle les cantonnements de repos situés à l'arrière, hors de portée de l'artillerie lourde. Elles y sont recomplétées par de jeunes recrues incorporées et sommairement instruites dans les bases régimentaires de l'intérieur. Mais pour amalgamer ces jeunes avec les anciens rescapés des combats, il leur faut suivre ensemble les diverses séances d'instruction, d'apprentissage aux tirs et à la discipline ainsi que les préparations des prises d'armes pour les remises de décorations. Le problème des permissions n'est pas encore à l'ordre du jour.

Au cours de cette période de repos relatif, le casque Adrian avec cimier et doublure en cuir est distribué à tous les combattants français qui perçoivent également la nouvelle tenue "bleu-horizon" de l'Armée française avec bandes molletières.

De son côté le combattant allemand abandonne le casque à pointe pour le "Stahlhelm", casque d'acier enveloppant bien la tête ; sa surface extérieure parfaitement lisse doit faciliter le ricochet les balles et des petits éclats et donc diminuer le nombre des blessés de la tête.

Déjà le 18 août, un régiment du XXIème CA a lancé une attaque au nord de Souchez; après avoir conquis les premières lignes allemandes, il en est chassé, le 20, par la 8ème DI ; celle-ci est relevée le 25 par la 123 saxonne et part en réserve à Douai.

Le 2 septembre les généraux Von Fasbender et Sixt Von Arnim alertent le Haut Commandement impérial de l'imminence de la reprise d'une offensive française. Von Falkenhayn répond le 4 en demandant, à toutes les Armées au front de l'Ouest, quelles mesures ont été prises en cas d'attaques simultanées sur l'ensemble du front.

Le Kronprinz Rupprecht, en guise de réponse, réclame le 6, une division supplémentaire et des munitions en quantité suffisante pour contrer une attaque et détruire les travaux ennemis. En outre le gal von Lauter commandant de l'artillerie réclame 2 batteries très lourdes à tir tendu, en plus des 1 021 tubes, dont 265 de gros calibre, dont il dispose, ainsi qu'un complément des réserves en munitions de la 6ème Armée.

Les reconnaissances aériennes signalent d'importantes implantations de troupes à l'ouest d'Arras et le passage de nombreux transports lourds dans les gares de Doullens, Saint-Pol et Abbeville.

Dès le 12 septembre, les VIème et 1er b.AKR rendent compte, être l'objet de tirs de réglage planifiés.

Voulant emporter la décision avant le retour de l'hiver, le G.Q.G. Français estime le degré de préparation des troupes suffisant et déclenche une troisième offensive qui, jumelée avec une opération principale en Champagne, retiendra en Artois les divisions ennemies qui y sont déployées.

Le gal Foch apporte une attention toute particulière aux batteries allemandes en position entre Beaurains et Ficheux, qui peuvent prendre de flanc les opérations qui se dérouleront au nord d'Arras.

La 10ème Armée est renforcée à son aile droite, région d'Agny, du IXème CA (gal Curié), soit les 17ème (gal Lancrenon), 18ème (gal Lefèbvre), 152ème DI (gal Cherrier). Retirée du front de Dunkerque, la 81ème DIT (gal Bajolle) relève à l'aile gauche (nord) de l'Armée, la 58ème DI, (gal Niessel depuis le 1er septembre) qui passe en réserve en plus des 130ème (gal Superbie) et 154ème (gal Rabier).

La 10ème Armée dispose, selon des estimations allemandes, de 420 pièces lourdes ou mortiers renforcés. Les mêmes sources notent que l'artillerie de la 6ème Armée, totalise 795 pièces de campagne, 172 tubes lourds à tir courbe, et 82 à tir tendu, 1 pièce très lourde à tir tendu. En réserve d'Armée, la 2ème division de réserve de la Garde, soit les 15ème et 91ème régiments, est positionnée à Douai.

La préparation débute le 18 septembre. Contrairement au bombardement frénétique du 9 mai, le pilonnage des carrefours, des boyaux, ouvrages et maisons est sans cesse suivi ; il s'agit d'écraser méthodiquement toutes les installations de l'adversaire. De savants calculs avaient estimé qu'en l'absence quasi-totale de canons lourds à tir rapide, un minimum de cinq jours ininterrompus était nécessaire pour obtenir le résultat escompté: le découragement des unités allemandes. 600 canons lourds et 1 300 de 75 m/m prennent part à cette œuvre de destruction. Mais l'effet de surprise ne joue plus : tandis que les occupants des premières lignes se replient, des troupes fraîches sont massées à proximité pour relever leurs camarades victimes des bombardements. D'autre part 77, 150 et 210 effectuent une contre-préparation, bouleversant boyaux, parallèles de départs.

Général Maîstre

L'ordre d'opérations confie toujours au XXXIIIème CA du gal Fayolle, qui depuis le 21 juin, remplace le gal Pétain nommé à la tête de la 2ème Armée, la mission de prendre la cote 140. La 77ème DI (gal Pillot) doit enlever Souchez, franchir le ravin des Ecouloirs et gravir la falaise, aidée par la 70ème DI (gal Nadant).

Au nord de Souchez, le XXIème CA du gal Maîstre, regroupant les 13ème DI (gal de Martin de Bouillon qui remplace depuis juin le gal de Cadoudal) et la 43ème DI (gal Lombart) et renforcé de la 81ème DIT (gal Bajolle) attaquera sur la pente ouest du plateau de Lorette en direction de Angres.

Au sud le IIIème CA du gal Mangin composé des 6ème DI (gal Jacquot) et 55ème DI de réserve (gal Laporte d'Hust) partant de Neuville-Saint-Vaast devra s'emparer de la cote 140 et de la ferme de la Folie.

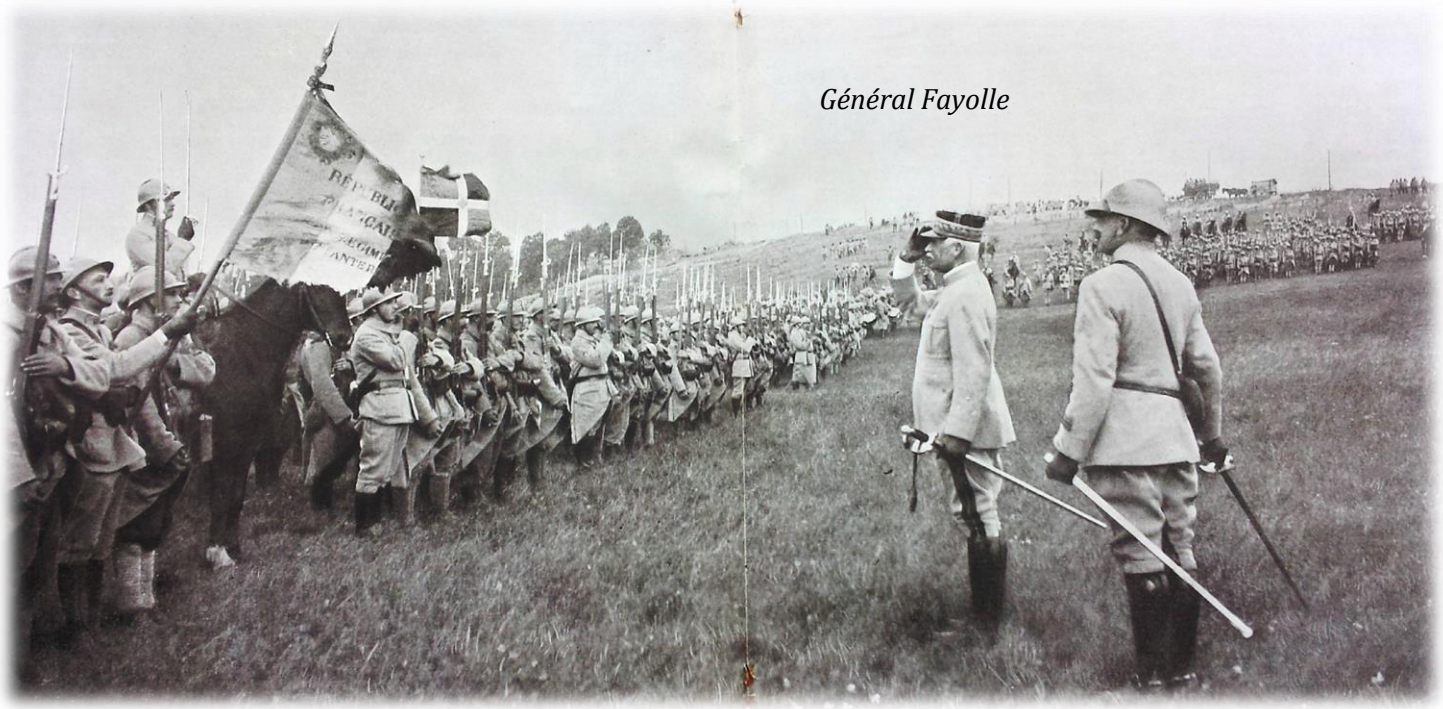
Général Fayolle

Depuis la mi-septembre le front de la 6ème Armée, de Lièvin à Blairville, a été la cible de tirs à peine ralentis la nuit: des obus de tous calibres, même des plus gros, ont bousculé tranchées et barbelés, détruit dans les villages nombre de caves bétonnées. En plusieurs endroits des grenades au phosphore ont provoqué des incendies, dégageant d'épais nuages de fumée.

Le 23 septembre, tous les commandants d'AK redoutant une attaque imminente dans leur secteur, demandent des renforts, que le Kronprinz Rupprecht refuse ou accorde avec parcimonie, après quoi il ne dispose plus que de 3 bataillons et 2 batteries lourdes en réserve. Or Falkenhayn ne croit toujours pas à une nouvelle offensive.

Les troupes françaises ont quitté les cantonnements de repos dans l'après-midi du 24 septembre et parcouru, tout le « barda » sur le dos, une vingtaine de kilomètres pour gagner les premières lignes. Massées dans les boyaux, elles reçoivent toute la matinée du 25 quantité d'obus qui éclaircissent leurs rangs. Il pleut.

A 12h25 les vagues d'assaut bondissent hors des bases de départ. Rapidement désunies par le VIIème AK.

Franchissant cratères et crevasses qui s'ouvrent devant elles, elles progressent dans un déferlement infernal mais les mitrailleuses ennemies créent des vides importants. L'effort principal est porté contre les secteurs des IVème et VIIème AK.

Le gal Kuntz du IVème AK rend compte d'une attaque par gaz dans son secteur.

Dans le secteur anglais, la 8ème Division, après l'explosion de mines, attaque la 6èmeb.DIR (gal Scanzoni von Lichtenfels) et perce jusqu'aux 2èmes lignes, mais est rejetée au cours d'une contre-attaque,

☞ l'aile droite du VIIème AK, vers Neuve-Chapelle, est également enfoncée jusqu'aux 2èmes lignes, mais le soir, une contre-attaque menée par la 13ème DI (gal Von dem Borne) rétablit la situation,

☞ la 2ème Division de réserve de la Garde (gal Freiherr Von Süszkind) signale d'importantes émissions de fumée et plus au sud, vers Festubert et Givenchy-lez -La Bassée, la 14ème DI (gal Von Altrock), des nuages de gaz chloré.

La 6ème Armée signale un emploi général de gaz entre Lièvin et Roclincourt.

Dans le secteur français, **au XXIème CA**,

La 43ème DI se heurte à la 7ème du IVème AK. Elle enlève assez facilement l'ouvrage de la route d'Arras, mais se trouve stoppée au Bois en Hache. La 123ème saxonne, amputée de deux bataillons envoyés à Loos, se trouve encerclée dans la Forêt d'Angres, le Talsperre et les Giessler Graben. Mais dans la nuit le gal Lucius parvient à regagner le terrain perdu.

La 13ème DI (gal Martin de Bouillon) emporte la halte et la partie nord de Souchez sur la 11ème DI (gal Von Webern), puis sa 26ème Brigade, soit les 21ème et 109ème RI, pousse sur les pentes de Givenchy et contraint ses défenseurs à refluer vers La Folie. Cependant ceux-ci, se ressaisissant sur la Prinz Reuss Stellung, parviennent, avec l'appui de la 123ème à leur gauche, à repousser l'assaillant et à se rétablir dans la soirée à l'ouest de leur position initiale.

Au XXXIIIème CA

La 70ème DI (gal Nudant) enlève de haute lutte le château de Carleul, la station toute proche et la pente Sud de Souchez et s'engage à son tour vers le bois de Givenchy, coordonnant son action avec la 13ème DI.

La 77ème DI (gal Pillot) reprend le cimetière de Souchez, les ruines du Cabaret Rouge, gagne le Ravin des Ecouloirs et aborde la pente de la cote 140.

Ces opérations, menées contre la 12ème division (gal Chasles de Beaulieu), bousculent son centre et son aile droite. Après s'être ressaisie, celle-ci contre-attaque et refoule les assaillants sans parvenir à reprendre ses premières lignes. Toutefois elle rétablit sa liaison avec la 11ème DI sur la Prinz Reuss Stellung. Les premières lignes du IVème AK sont maintenant discontinues, car des tronçons sont aux mains des français.

à suivre dans le prochain Garenneau

A la découverte
du Chemin des Marlisseurs et de la Ruelle des « H »

Le chemin des Marlisseurs, une énigme…

Le temps de vacances est le moment privilégié pour l'amateur d'histoire locale d'aller du connu à l'inconnu, pour ce qui est de l'étude des voies de communication - sources de grandes richesses - pour écrire ou compléter une monographie. L'odonymie est un art complexe qui permet souvent de faire des découvertes sur les pratiques de vie et métiers depuis longtemps oubliés.

Il y avait dans ces chemins des gens qui, au XVIe siècle à la suite de Bernard Palissy, se sont mis à peindre souvent sur le marli, le bord intérieur d'une assiette. Souvent grossièrement, des feuillages, natures mortes, sur de la vaisselle en faïence, parce que ce matériau était moins cher pour les habitants de la campagne artésienne. L'orfèvre lui, exerçait le plus souvent en ville. Il ornait le filet en talus d'une assiette ou d'un plat en argent, ce que l'on appelait communément « faire le marli » à l'aide d'un marteau à planir.
Ces « gens de mestiers », ce sont des marlisseurs. Une étude plus poussée permettra peut-être, un jour, de découvrir combien il y avait autrefois de marlisseurs dans le chemin du même nom à Farbus.

Comment la ruelle des âges est devenue la ruelle des « H »

L'étude de la toponymie de nos territoires nous amène parfois à nous poser des questions sur l'origine des noms donnés à nos chemins, sentiers qui traversent nos villages. A Farbus, pourquoi, dans les temps anciens a-t-on donné comme nom, la huitième lettre de l'alphabet à la ruelle qui longe le bois d'en bas ?

La découverte récente d'un plan du château élevé vers 1740 au centre du village, montre l'existence d'une ruelle qui longeait le verger, qui portait le nom de ruelle des « âges ».

Le parler du patois local a été au cours des temps souvent déformé. De ruelle des « âges » on est passé progressivement en ruelle des « H ». L'énigme est donc depuis peu résolue.

De nos jours, du fait de l'urbanisation progressive du secteur, le tracé de cette ruelle a été quelque peu modifié, pour faire place à une rue qui porte désormais, le nom de rue Pasteur.

René JACQUES

Liste des associations et clubs

Amicale des Sapeurs-Pompiers	Président	Marc CARIDROIT	13 rue Guynemer 62580 FARBUS	03 21 59 79 55
Anciens Combattants	Président	Paul HUBAUX	24 rue Lamartine 62580 FARBUS	03 21 73 71 85
Association des Parents des Anciens Elèves	Président	Francis MONBORGNE	6 rue Georges Bizet 62580 VIMY	03 21 73 77 55 06 88 88 77 55
Chasseurs d'Images farbusiens Club Photo : CIF	Président	Dominique FOULON	3 rue du 8 Mai 1945 62580 FARBUS	foulondomi62@bbox.fr
Club de Peinture	Président	Jean-Claude PIERRU	14 rue de Farbus 62580 WILLERVAL	03 21 48 74 53 06 81 89 77 05
Club « Le Temps de Vivre » Club des Aînés	Président	Michel MASCIANTONIO	60 rue Mermoz 62580 FARBUS	03 21 55 40 07
Comité de Jumelage	Présidente	Muriel BOURGEOIS	25 rue de la République 62580 FARBUS	03 21 55 92 80 06 20 41 64 15
Comité des Fêtes	Présidente	Sylvie TINCQ	16 rue du 11 Novembre 62580 FARBUS	06 75 70 37 11 stincq@free.fr 03 21 48 73 18
Amicale de la Poste	Président	Jean-Michel ROBILLARD	11 rue Sadi Carnot 62580 VIMY	03 21 58 74 14
Cours de Cuisine « Bien-être »	Responsable	Véronique VANSTEIRTEGHEM	5 rue Abel Bergaigne 62580 VIMY	06 75 25 23 91 veronique_vansteirteghem@hotmail.com
Danse « Le Country Club »	Président	Jean-Michel ROBILLARD	11 rue Sadi Carnot 62580 VIMY	03 21 58 74 14
	Responsable	Pascale CHOISY	6 rue Guynemer 62580 FARBUS	06 21 06 15 76
Les Gohellans	Président Secrétaire	Jean-Paul MAGNIEZ Geneviève LEBRUN	12 rue du 11 Novembre 8 rue du 8 Mai 1945 62580 FARBUS	03 21 59 78 89 03 21 59 79 59 foulees.gohellannes@sfr.fr
Société de Chasse	Président	Sylvain MOREL	17 rue du 8 Mai 1945 62580 FARBUS	03 21 22 57 84
Association des Parents d'Élèves de Vimy et Farbus	Président	Nicolas BERNARD	26 rue Claude Debuissy 62580 VIMY	03 21 48 68 92 06 82 92 77 07 nico-bernard@orange.fr

Le Club

Les Fêtes

Les Repas

Le Club « Le Temps de Vivre »

Vous présente

son Calendrier 2016

JANVIER

Vendredi	8	Galette des Rois
Vendredi	15	Assemblée Générale
Vendredi	29	Anniversaires

FÉVRIER

Vendredi	12	Club
Vendredi	26	Anniversaires

MARS

Vendredi	4	Club
Dimanche	6	Repas du Club
Vendredi	11	Club
Vendredi	25	Anniversaires

AVRIL

Vendredi	8	Club
Vendredi	22	Anniversaires

MAI

Vendredi	6	Club
Vendredi	20	Anniversaires

JUIN

Vendredi	10	Club
Vendredi	24	Club

JUILLET

Vendredi	8	Club
Vendredi	22	Anniversaire

AOÛT

Vendredi	5	Club
Vendredi	19	Anniversaire

SEPTEMBRE

Vendredi	9	Club
Dimanche	11	Journée «Portes Ouvertes»
Vendredi	23	Anniversaires

OCTOBRE

Vendredi	7	Club
Vendredi	21	Anniversaires

NOVEMBRE

Vendredi	4	Club
Vendredi	18	Anniversaires

DÉCEMBRE

Vendredi	2	Club
Vendredi	9	Anniversaires
Vendredi	16	Repas de Noël

Le Club « Le Temps de Vivre »

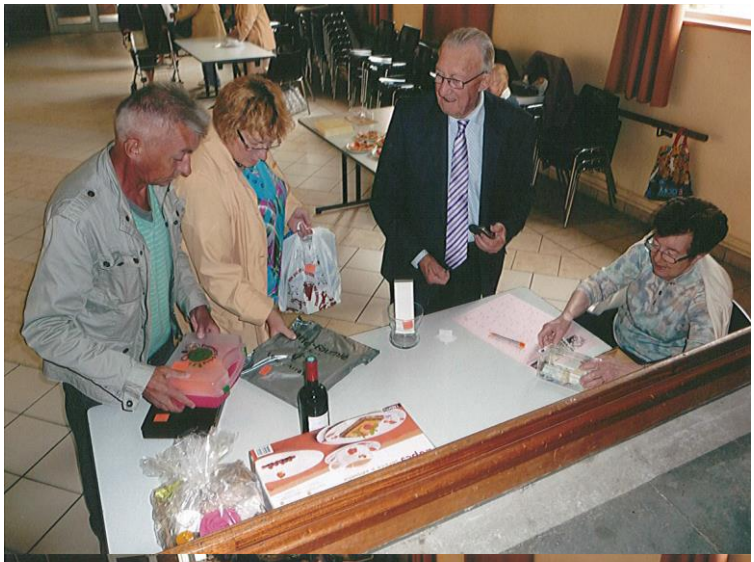

La journée des « Portes Ouvertes », du ***Dimanche 13 Septembre 2015****, nous a permis de rencontrer les habitants, jeunes et moins jeunes, de notre commune ainsi que des villages environnants, afin de faire découvrir notre club.*

A cette occasion, nous avons organisé des stands où l'on pouvait prendre l'apéritif, déguster des pâtisseries mais aussi gagner divers lots.

Le Président et les membres du bureau ont eu la joie d'accueillir Monsieur le Maire, Jean François DEPRET, les Conseillers Municipaux ainsi que les Présidents de diverses associations et clubs.

Bien entendu, et comme chaque année, nous renouvelons cette opération pour 2016 et, dès à présent, nous vous invitons le ***Dimanche 11 Septembre 2016*** *aux prochaines « Portes Ouvertes » de notre Club.*

Ainsi, nous aurons le plaisir de vous recevoir dans une ambiance chaleureuse et conviviale en espérant vous voir nombreux.

Michel MASCIANTONIO

A.P.A.E.

ASSOCIATION DES PARENTS DES ANCIENS ELEVES
DES ECOLES PUBLIQUES DE VIMY

Il y a 25 ans, d'anciens responsables de l'association de parents se sont regroupés pour créer « l'Association des Parents des Anciens Elèves des Ecoles Publiques de VIMY ».
Le but de celle-ci est de se réunir dans un climat convivial et de travailler sur différents projets.
Les Parents des anciens élèves assurent la continuité entre l'école primaire de VIMY-FARBUS et le secondaire, lors du passage des CM2 vers la 6ème du collège.
Les membres de l'A.P.A.E. tiennent également le stand buvette et restauration, lors du marché aux puces de septembre, face à l'école Jean Macé de VIMY.
Ils ont financé et organisé en juin, une Boum pour les classes de CM2, au cours de laquelle ils ont offert un dictionnaire de langues à tous les élèves. Ce cadeau leur servira pendant toute leur scolarité.
Ils distribuent les cartes de transport scolaire pour les bus, le samedi précédant la rentrée scolaire.

Vous pouvez nous rejoindre si vous n'avez plus d'enfants scolarisés à VIMY.

Pour tous renseignements : APAE Mairie de VIMY - 62580 VIMY
ou Francis MONBORGNE - 6 rue Georges Bizet - 62580 VIMY

Ci-dessous, la photo souvenir de la boum des CM2 à l'école Jean Macé fin juin 2015.

Francis MONBORGNE

Soirée Familiale

du 20 novembre 2015

Organisée par le Comité des Fêtes

Encore une belle édition de la soirée familiale. Une soixantaine de personnes se sont réunies autour d'un jeu de société.

Un bon plateau repas avait été servi et la dégustation du Beaujolais Nouveau a enchanté tout le monde. Bien entendu la cuvée 2015 a été consommée avec modération.

Une bonne ambiance simple et conviviale était au rendez-vous.

Voici quelques tables de jeux....

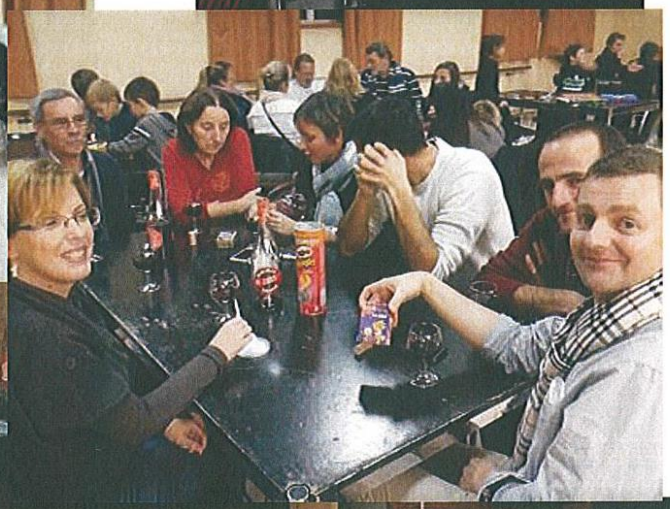

Sylvie TINCQ

Présidente du Comité des Fêtes

Qui sont-ils ? Que font-ils ? Où vont-ils ?

Le 5 février 1990, naissait à Farbus l'association « Les Gohellans ».

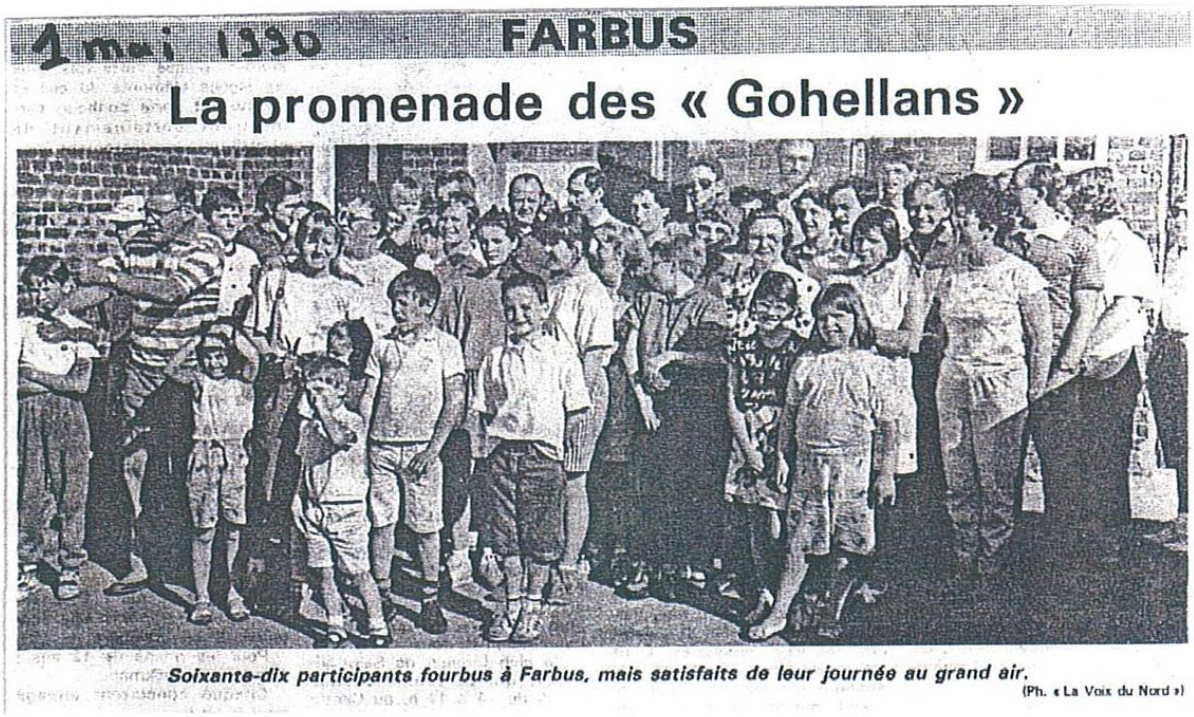

1 mai 1990 FARBUS

La promenade des « Gohellans »

Soixante-dix participants fourbus à Farbus, mais satisfaits de leur journée au grand air.

(Ph. « La Voix du Nord »)

Pourquoi ce nom ? Parce que le village est situé au début de la plaine de la Gohelle...

Quels sont les buts de notre association ? Rassembler, dans une ambiance conviviale, les Farbusiens autour d'activités culturelles, sportives, touristiques... pour petits et grands.

Farbus a la chance d'avoir diverses associations, chacune est importante pour la vie du village, elles sont complémentaires.

En 2015, nous avons fêté notre 25ième anniversaire grâce à l'investissement de toute une équipe et à la participation de nombreux Farbusiens lors de la préparation et du déroulement des manifestations.

L'association est ouverte à tous. Nous serions heureux de vous compter parmi nous. Rejoignez-nous.

NOS ACTIVITES (2015)

*Culture-loisirs

- spectacle : « Rêves d'Artois » 2015 (tarif adhérent/covoiturage)
- lecture de contes pour Halloween
- sortie rando-rail et visite en bateau du marais audomarois (avril)

*** convivialité**

-repas des adhérents (mars)

-apéritif de quartier et auberge espagnole ouvert à tous les Farbusiens .

***sport**

-parcours du cœur (29 mars)

-section randonnée pédestre (5 randos en 2015)

-foulées pédestres : le dernier samedi de mai (30 mai)

-sport et famille : jeux sportifs dans la bonne humeur (pas de compétition) (12 septembre).

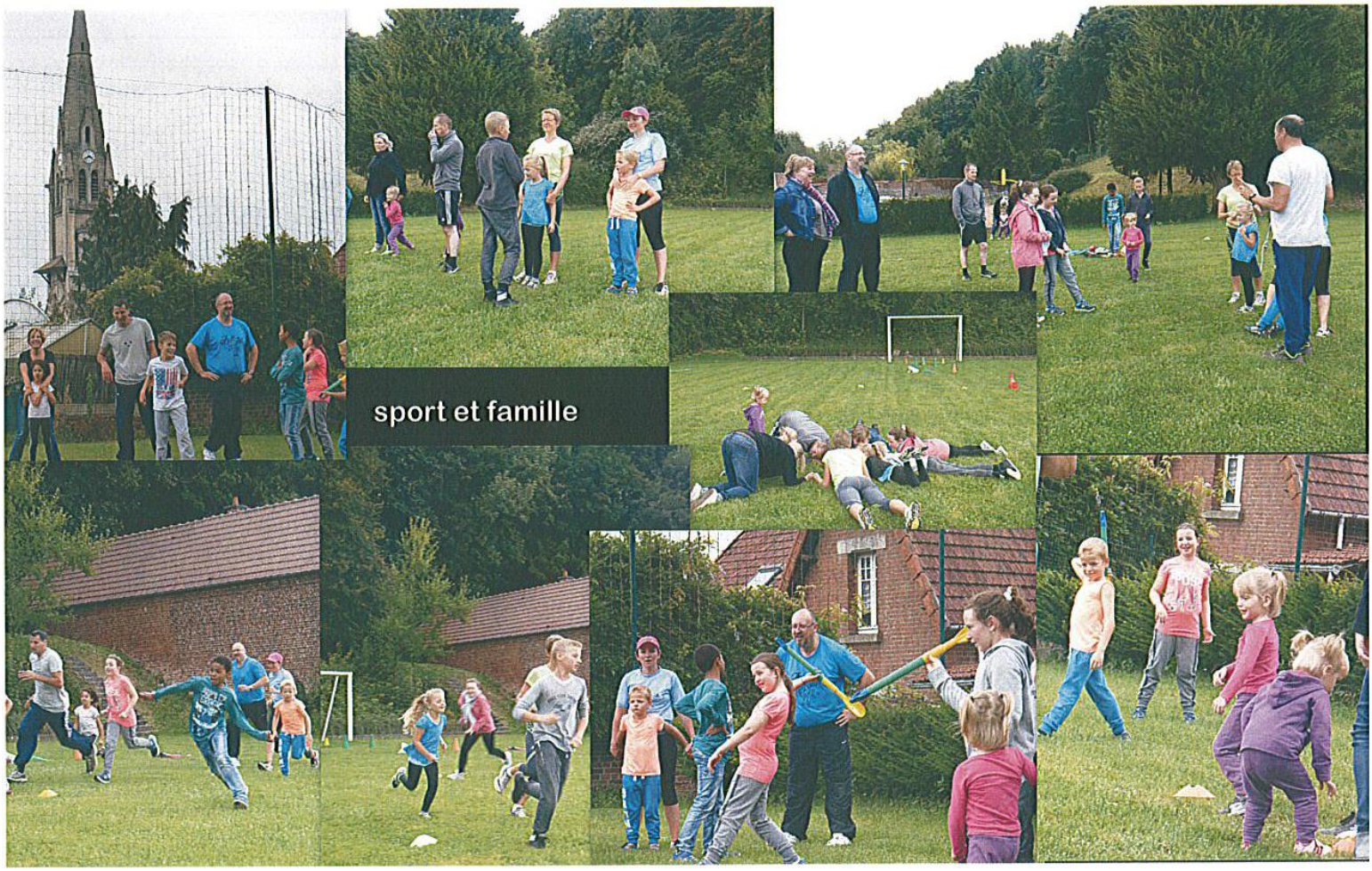

*<u>solidarité</u>

- ramassage pour la banque alimentaire. N'hésitez pas à nous rejoindre pour le porte à porte.

Nous souhaitons poursuivre la plupart de nos activités et nous aimerions les diversifier. Nous avons déjà quelques idées (excursions, visites...)

Toutes vos suggestions seront les bienvenues.

Pour en savoir plus : les.gohellans@gmail.com

-Geneviève Lebrun (rue du 8 mai) 03 21 59 79 59

-Patricia Payelleville (rue Guynemer) 03 21 59 23 84

-Sabrina Bouchez (rue Lamartine) 03 21 55 40 86

cotisation : 2€ par adulte (par an), gratuit moins de 16 ans.

CALENDRIER GOHELLANS 2016 :

RANDONNEES/ SORTIES CULTURELLES :

- Samedi 23 janvier : spectacle à Lens, la ch'ti comédie.
- Dimanche 6 mars : randonnée « lacs et marais » à Roeux
- Dimanche 3 avril : parcours du cœur
- Vendredi 29 avril : spectacle à Avion, « Drôles d'idées » chansons contemporaines avec mise en scène dynamique.
- En mai : participation aux animations culturelles et spectacles du 11/19 à Loos en Gohelle
- Dimanche 1 mai : randonnée des « 4 clochers » Beaurains
- Samedi 28 mai : randonnée – foulées de Farbus
- Dimanche 2 octobre : randonnée – foulées d'Anzin

ACTIVITES : FEVRIER : samedi 27, ramassage banque alimentaire

- MARS : samedi 12, repas dansant **ouvert à tous les Farbusiens**
- AVRIL : sam 23, d. 24, sortie à Val Joly (base de loisirs / Avesnois)
- MAI : samedi 28, foulées Gohellannes
- JUIN : samedi 25, apéritif de quartier
- SEPTEMBRE : vendredi 9, AG de l'association

Samedi 10, animation « sport et famille »

OCTOBRE : lundi 31, Halloween, lecture de contes

Geneviève LEBRUN

Halloween 2015

JUMELAGE 2015

SEJOUR DE NOS AMIS BAVAROIS DU 7 AU 10 AOUT

Coïncidence ? Depuis la signature de la Charte de Jumelage à Farbus (7 août 1988), exactement 27 années s'étaient écoulées lorsque nos hôtes sont arrivés au village le vendredi 7 août 2015.

VENDREDI

Quelle effervescence en ce jour « J » ! Sur la place de l'église toutes les familles d'accueil ainsi que quelques farbusiens étaient dans l'attente du car et du coup de klaxon de Jorge ! Et à 16h30, les voici. Emotion, joie intense…. Longues embrassades, traditionnels «Wie geht's ?» (Comment ça va ?), «GrussGott» (bonjour). Difficile d'abréger ces chaleureuses accolades, mais il est temps de débuter la réception de bienvenue.

Dès les traditionnels mots d'accueil de la Présidente du Comité de Jumelage et du Maire de Farbus et la répartition des logements terminés, place au cocktail, plus que bienvenu pour nos hôtes bavarois, après ce long périple de 850 Kms. Un riche buffet de pâtisseries diverses et variées, cakes salés, brochettes apéritives et de fruits frais, très généreusement confectionné par les familles d'accueil, a été très apprécié de tous. Puis chaque famille s'est retirée, accompagnée de ses correspondants, soit pour une soirée dans l'intimité ou festive.

SAMEDI

Tôt le matin, en route pour la Baie de Somme. Arrêt pour un petit déjeuner en commun à ST RIQUIER. Les pains briochés tout juste sortis des fours de la boulangerie locale ont fait fureur !

Après une visite rapide de l'Abbatiale et de ses jardins, direction Saint VALERY SUR SOMME. Avec nos guides, une visite à pied du cœur de la vieille ville et de ses remparts (offrant l'un des plus beaux points de vue de la baie) en a ravi plus d'un. Ils ont retracé l'histoire du patrimoine maritime (port de commerce, maisons de pêcheurs) et de la cité médiévale (maisons à colombages, herbarium). Mais la marche ouvre l'appétit ! Le restaurant du Cap Hornu, implanté sur un site exceptionnel

surplombant la baie, nous a à la fois fait profiter du panorama, et de plus nous a délicieusement fait vibrer les papilles.

Pour la digestion, rien de mieux qu'une ballade à bord d'un authentique et historique train à vapeur, qui, de St Valéry au Crotoy, nous a fait revivre les plaisirs des voyages comme à la Belle Epoque ! En serpentant au travers de la baie, nous avons pu découvrir la faune, la flore, les marais si typiques. Et bien sûr ensuite, cap vers le bord de mer pour une heure de temps libre, soit les pieds dans le sable, dans les bâches (à marée basse, la mer était très, très retirée), ou sur la jetée. Cette journée bien remplie et très ensoleillée a été appréciée de tous, et s'est terminée, de retour à Farbus, par un dîner au sein des familles d'accueil.

DIMANCHE

La journée a débuté par une messe solennelle en la Chapelle Notre Dame de Lorette, rehaussée par la prestation de la Musikapelle de Maihingen. A l'issue, à la Tour Lanterne, une gerbe a été déposée par les maires de Farbus et Maihingen. Cette cérémonie a compté la présence des Gardes d'Honneur en faction sur le site ce jour-là. A deux pas, à l'Anneau de la Mémoire, autre cérémonie toute empreinte d'émotion : dépôt de gerbe par les deux présidents des Comités de Jumelage franco-allemand, en mémoire des tous les soldats tués au combat sur notre sol de l'Artois, et recueillement au son de l'hymne européen joué par la Musikapelle. Pour nos hôtes bavarois, ce fut la découverte du Mémorial international aux soldats tombés dans le Nord Pas de Calais durant la 1ère Guerre mondiale.

Le déjeuner fut, au choix des familles d'accueil, pris dans le cadre familial, ou en commun à l'estaminet « A l'Abri des visiteurs » sur le site même de Lorette.

L'après-midi a été laissée au libre choix des familles au regard des souhaits des correspondants bavarois : repos ou visite des alentours.

A 17 heures, rendez-vous pour tous au cimetière allemand de Neuville St Vaast pour une cérémonie du souvenir. Il s'agissait là, spécifiquement, d'honorer la mémoire du soldat Johann Ziegelmayer originaire de Maihingen.

Puis en soirée, tous se sont retrouvés en la salle des fêtes de Thélus pour la soirée dansante clôturant ce week-end de rencontre. L'animation effrénée de l'orchestre Les Triolets a réjoui les participants qui s'en sont donné à cœur joie en reprenant les sympathiques chorégraphies du groupe musical. Le diner était présenté en buffet, sous forme d'assiette anglaise accompagnée d'un choix de légumes variés.

Vint le temps des échanges de cadeaux, discours amicaux et mise en perce du fût de bière bavaroise offert par nos correspondants. Mais il

fallait déjà penser à la fin de cette chaleureuse soirée, afin que nos hôtes puissent prendre un bon repos avant leur voyage retour.

LUNDI

Instants d'émotion, dernières étreintes, yeux rougis, promesse de nous revoir en 2017 à Maihingen, traditionnelle photo de groupe sur le parvis de l'église, et à 10h30 c'est le départ de nos amis.

Et déjà de penser que l'année **2018** marquera le **30ème anniversaire** de notre jumelage !

AU RESTAURANT DU CAP HORNU

ENTRE ST VALERY SUR SOMME ET LE CROTOY

RECUEILLEMENT A LA TOUR LANTERNE

DEPOT DE GERBE A L'ANNEAU DE LA MEMOIRE

LA MUSIKAPELLE DE MAIHINGEN JOUE L'HYMNE EUROPEEN AU CŒUR DE L'ANNEAU DE LA MEMOIRE

HOMMAGE AU SOLDAT ZIEGELMAYER DE MAIHINGEN

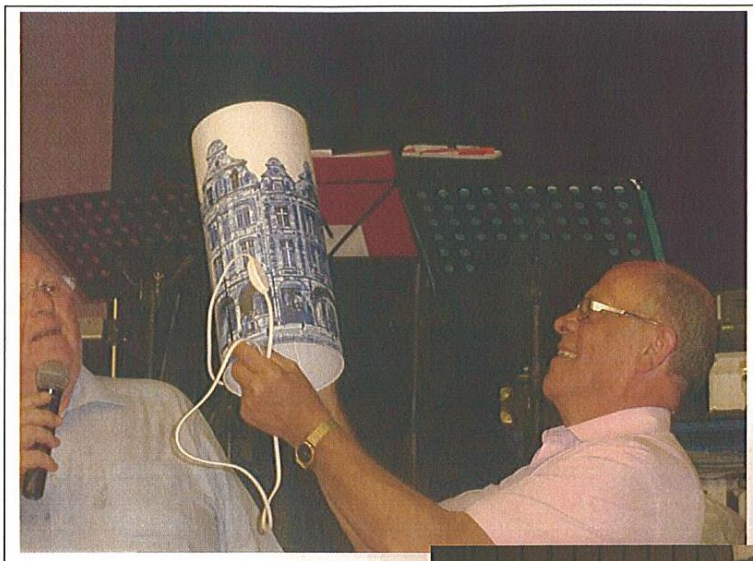

REMISE DE CADEAU AU PRESIDENT DU COMITE DE JUMELAGE DE MAIHINGEN

DERNIERE PHOTO AVANT LE DEPART VERS MAIHINGEN

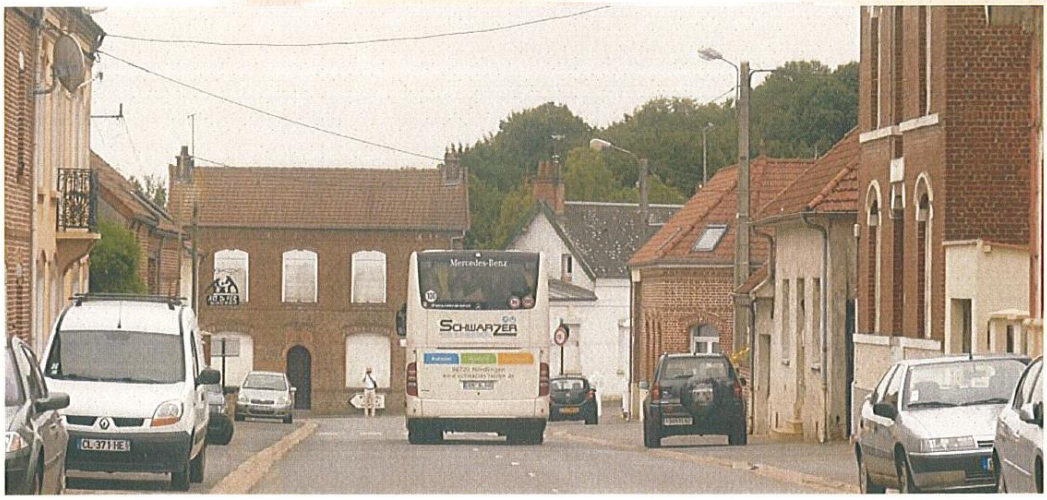

GUTE REISE !

(BON VOYAGE)

Muriel BOURGEOIS

Les membres du club des Chasseurs d'Images de Farbus vous remercient pour vos encouragements et votre soutien manifestés lors de votre visite à l'exposition qui s'est déroulée les 7 & 8 Novembre 2015 sur le thème

« **Le jour se lève** »

Rendez-vous pour notre prochaine manifestation.

Dominique FOULON

Pour sa 5ième année le **club de danse country** vous propose des cours d'initiation :

- le lundi pour les débutants
- le jeudi pour les confirmés

La cotisation de 15 €uros vous permettra de suivre les cours pendant une année scolaire 1 à 2 fois par semaine de 19 h à 21 h.

Venez bouger avec nous sur de la musique country.
Ambiance conviviale et familiale.

Salle de Réunions – rue de la Paix

Pour tous renseignements :

03 21 58 74 14

Demandez Annick

Jean-Michel ROBILLARD

Atelier Cuisine Enfants

L'atelier culinaire des enfants rencontre un tel succès que 2 cours sont maintenant dispensés.

En effet, 35 enfants sont inscrits à ces cours depuis septembre 2015.

Cuisine Bien-être

Des adultes, envieux, ont demandé de créer un cours.

Celui-ci pourrait s'appeler la cuisine « Bien-être », chapeautée par la plateforme santé du Douaisis.

Ces cours auraient lieu :

- le mercredi de 9 h 30 à 11 h 30

Une participation de 60 €uros vous sera demandée et servira à l'achat des ingrédients.

Les jours de cours sont les suivants :

- 13 janvier
- 3 février
- 16 mars
- 20 avril
- 11 mai
- 15 juin

Jean-Michel ROBILLARD

Un Peu d'Humour !

Juste pour rire

Un garçon : « La mariée a dû changer d'avis. »
Son copain : « Pourquoi tu dis ça ? »
Le garçon : « Ben, elle est rentrée au bras d'un vieux monsieur et ressortie avec un jeune ! »

- J'ai battu un record.
- Ah bon, lequel ?
- J'ai réussi à faire en 15 jours un puzzle sur lequel il y avait écrit "de 3 à 5 ans".

Une dame : « Votre pain est rassis ! »
Le boulanger : « Un peu de respect, s'il vous plaît. Je faisais du pain avant que vous ne soyez née. »
La dame : « Ben justement, je vous reproche de ne le vendre que maintenant ! »

Une jeune fille : « A tous nos rendez-vous, mon copain m'offre des fleurs fanées. »
Son amie : « Essaie d'arriver à l'heure… »

Un homme : « Allô, police ? Je viens d'écraser un poulet. Que dois-je faire ? »
Le policier : « Eh bien, plumez-le et faites-le cuire à thermostat 6. »
L'homme : « Et qu'est-ce que je fais de la moto ? »

Une vieille dame au cinéma : « Bonjour. Faites-vous quelque chose pour les personnes âgées ? »
La caissière : « Bien sûr, nous les réveillons à la fin de la séance. »

Un garçon : « J'ai aperçu ta copine l'autre jour, mais elle ne m'a pas vu ! »
Son copain : « Je sais, elle me l'a dit. »

Un monsieur : « Mademoiselle, comme les danses me semblent courtes avec vous. »
La jeune fille : « C'est normal, le chef d'orchestre est mon fiancé ! »

Une maman moustique : «Ne vous approchez jamais des humains, ils essaieront de vous tuer. »
Un de ses petits : « C'est pas vrai. Cette nuit, un homme n'a pas arrêté de m'applaudir ! »

Un client : « Votre dentifrice a un goût infect. »
Le pharmacien : « Et alors ? De toute façon, vous le recrachez ! »

Un petit garçon : « Qu'est-ce qui a dix pattes, qui est vert et bleu et mesure dix centimètres ? »
Son papa : « Euh… je ne sais pas ! »
Le garçon : « Moi non plus, mais tu l'as dans le cou ! »

Un garçon : « Quand je bois une tasse de café, je ne peux pas dormir. »
Son copain : « Moi, c'est le contraire. Quand je dors, je ne peux pas boire de café. »

SUDOKU

Petit rappel : Une grille sudoku complète est un tableau de 9 cases sur 9, subdivisé en 9 carrés de 3 cases de côté. Chaque case contient un seul chiffre allant de 1 à 9. Chaque ligne, colonne et carré de 3 x 3 incluent obligatoirement ces 9 chiffres. Par conséquent, pris isolément, une ligne, une colonne ou un carré de 3 sur 3 ne peuvent contenir plusieurs fois une même valeur.

9				4		7		2
4				6	2	8		
			7					
7						4	3	
								7
	8				3		2	
	2		9			3		
1			4		7		5	9
			2	5	8			6

			9			7	6	
4					7	1		2
7							3	
9	4	2						
		8		6			7	
			8		5			
5						6		
1	8	4	6					
				5			8	3

Solution page 67

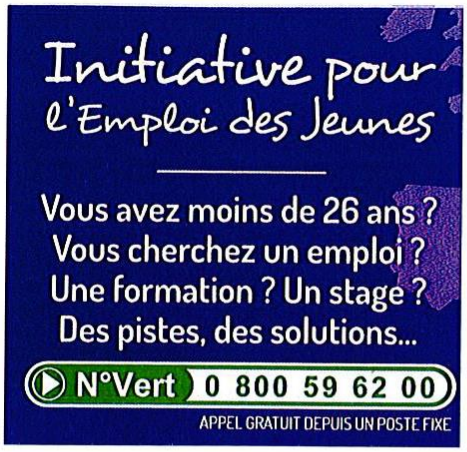

RÉGION NORD-PAS DE CALAIS

UNION EUROPÉENNE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

l'Europe s'engage pour l'EMPLOI DES JEUNES avec le Fonds Social Européen

generation-npdc.fr

Nous vous communiquons un courrier, adressé à la mairie, pour l'emploi des JEUNES.
Si vous êtes concerné, lisez-le attentivement.
Toutes informations complémentaires sont accessibles sur les sites de l'Etat : www.nord-pas-de-calais.direccte.gouv.fr et de la Région Nord-Pas-de-Calais : www.nordpasdecalais.fr .

Vous recevez chaque jour dans vos permanences des jeunes qui cherchent soit un stage, soit une formation, soit un contrat d'alternance ou directement un emploi.

Depuis fin 2014, la Commission Européenne finance fortement et massivement un nouveau programme qui est porté dans le Nord – Pas de Calais par l'Etat et le Conseil Régional.
Ce programme s'intitule l'***Initiative pour l'Emploi des Jeunes*** (IEJ) ; il permet de financer un panel de projets allant de l'accueil de ces jeunes à la mise en formation ou en emploi de plusieurs milliers de jeunes dans notre région. Les jeunes concernés sont ceux qui ne sont ni en emploi, ni dans un cursus d'enseignement ni dans un stage de formation : l'Europe les appelle les « NEET (« Neither in Employment, Education, nor Training... »).

D'ores et déjà, l'État et la Région accompagnent, grâce à ces financements européens, près de 170 projets, et 30 000 jeunes pourraient être à terme ciblés dans des opérations de « remise sur les rails ».

Le cœur de bon nombre de projets vise l'accompagnement vers l'autonomie par l'emploi : immersion en entreprises, stages, sas préparatoires à l'apprentissage. D'autres options d'accompagnement sont également possibles, dont certaines sont directement à votre disposition : contrats aidés, emplois d'avenir, garantie jeunes, voire retour en formation.

Dans le cadre de la campagne de communication européenne et du partenariat étroit entre l'État et la Région, **un numéro vert dédié à l'*Initiative pour l'Emploi des Jeunes* a été mis en service le 25 juin dernier : le 0800 59 62 00**.
Ce numéro gratuit est destiné à recevoir en direct les appels des jeunes et des parents qui veulent savoir comment faire le premier pas.

Toute personne qui appelle ce numéro pourra ainsi être renseignée, accompagnée et dirigée vers un des réseaux d'accueil partenaires. Une relance sera effectuée dans les 15 jours auprès du jeune pour assurer un suivi de sa prise en charge.

Vous êtes en première ligne dans ces contacts directs avec la population et nous souhaiterions que vous puissiez largement relayer cette information pour qu'avec vous nous construisions tous les possibles afin de remettre les jeunes de notre région sur le chemin de l'insertion et de la réussite.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement et nous vous en remercions.

Jean-François CORDET
Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais,
préfet du Nord

Daniel PERCHERON
Président du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais,
Sénateur du Pas-de-Calais

SAISON 2015-2016 - BROCHURE FORMATION - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS-DE-CALAIS

BAFA / BAFD

DEVIENS ANIMATEUR OU DIRECTEUR !

2015-2016

former. éduquer.. transformer...!

BAFA / BAFD

2015-2016

La Ligue de l'enseignement est un mouvement d'éducation populaire qui contribue à former des citoyens par le développement d'activités éducatives, sociales, sportives, culturelles et de loisirs au sein d'associations fédérées.
Chaque année, 10 000 jeunes passent leur BAFA avec la Ligue de l'enseignement. S'engager et transmettre sa passion de l'animation, acquérir une expérience professionnelle...
Rejoignez-nous !

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS-DE-CALAIS
PÔLE FORMATION
Contact : 03 21 24 48 60 - bafabafd@ligue62.org

www.bafaligue62.org
www.laligue-npdc.org

Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais

Photos : Benoît Debuisser, Maxime Legrand,
Olivier Pezzot, Julien Cregut - Mollys' Eyes

LA DIVERSITÉ EST UNE FORCE

FÉDÉRATION PAS-DE-CALAIS
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

FÉDÉRATION PAS-DE-CALAIS
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

LA DIVERSITÉ EST UNE FORCE

LES FORMATIONS CIVIQUES ET CITOYENNES AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU PAS-DE-CALAIS

En tant qu'association ou collectivité accueillant un jeune volontaire en service civique, **vous devez lui proposer 3 journées de formation** civique et citoyenne (dont le PSC1).

Ces formations permettent de renforcer le **sens civique** des volontaires, et de les sensibiliser sur les **enjeux de la citoyenneté,** pour en faire des **citoyens actifs**, **responsables,** participant à la vie **démocratique**.

Ces formations **participatives** et **collectives** visent à encourager la réflexion et les débats entre volontaires. Elles permettent :

> la **prise de recul** par rapport à la mission,

> de se **rencontrer et d'échanger** sur des sujets dépassant le cadre de leur mission,

> de partager des outils.

Souhaitant que cette formation soit enrichissante pour les volontaires sur le plan collectif, et qu'elle favorise le vivre ensemble, la Ligue de l'enseignement vous propose ces 2 jours de formation en internat.

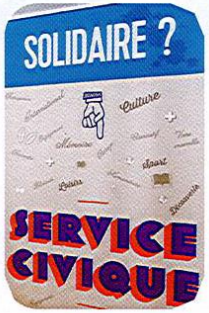

LIEU

Ces formations sont mises en place du vendredi au samedi, de 9h à 17h, dans notre **Centre d'hébergement les Argousiers à Merlimont.**

COÛT DE LA FORMATION

> 100€ par jeune pour les 2 jours de formation

Cette **somme vous est allouée par l'Etat** pour la mise en place de la formation.

> 32€ pour l'hébergement par jeune

Gratuit pour les volontaires mis à disposition dans les associations affiliées de la Ligue de l'enseignement.

Ce tarif comprend :

- L'affiliation à la Ligue de l'enseignement pour les associations et collectivités,
- L'ensemble des repas,
- L'hébergement,
- Le bilan pour l'Agence Nationale du Service Civique.

L'association ou la collectivité devra prendre en charge les frais de déplacement aller-retour au lieu de formation du volontaire.

Fédération Civique et Citoyenne du Pas-de-Calais
Pôle Vie Fédérative - www.laligue-npdc.org

PLANNING DE FORMATION

Date	Thème
18 et 19 septembre 2015	**Citoyenneté Européenne** Réflexion autour de valeurs européennes. Quelle est notre identité?
30 et 31 octobre 2015	**Éducation au Développement Durable** Les fondements du développement durable.
4 et 5 décembre 2015	**La laïcité** Les principes de laïcité pour faire société.
22 et 23 janvier 2016	**Égalité Femme-Homme** Réinterrogeons nos pratiques au quotidien sur l'égalité femme-homme. Quelle est la place de la femme dans d'autres pays et sociétés?
3 et 4 mars 2016	**Tous égaux, tous différents** Quel regard portons-nous sur les populations migrantes.
15 et 16 avril 2016	**Les droits de l'homme** Historique, les droits de l'homme aujourd'hui. Les droits de l'homme et de la femme dans la société d'aujourd'hui.
3 et 4 juin 2016	**Les discriminations** Sensibiliser aux stéréotypes, discriminations et préjugés, et prendre en compte leurs conséquences sur soi et sur les autres.

Si vous souhaitez faire passer la **Formation PSC 1** à vos volontaires en mission, contactez-nous.

Si vous souhaitez positionner votre ou vos jeune(s) volontaire(s) en service civique, merci de nous contacter **un mois avant la date de formation.**

Contact : Adeline Bomy - abomy@ligue62.org - 03 21 24 48 60

L'accompagnement vers l'emploi

I. Artois Emploi entreprise : 2 dispositifs à destination des habitants de la CUA :

1) « Coup de Pouce vers l'emploi » : Lieu ressource emploi/formation de proximité impulsé par la Communauté Urbaine, porté et piloté par Artois Emploi Entreprise

Vous êtes chef d'entreprise, salarié, demandeur d'emploi ou étudiant ? Jeune ou adulte ? Vous habitez la Communauté Urbaine d'Arras et vous souhaitez trouver des réponses à vos questions en matière d'emploi et de formation.
Non loin de chez vous, une équipe de professionnels est à votre écoute et apporte une réponse adaptée à vos besoins et à votre situation.
Vous trouvez également dans ces lieux un centre ressource équipé de bornes informatiques dédiées aux démarches de recherche d'emploi et/ou de formation, vous pourrez bénéficier du soutien d'un conseiller, et participer en tant que de besoin à des ateliers thématiques (réalisation de CV, préparation d'entretien d'embauche,...).

Sont présents au sein de Coup de Pouce :
La Mission Locale pour les moins de 26 ans
Artois Emploi Entreprise pour les plus de 26 ans

N'hésitez pas à les contacter :
Coup de Pouce Ouest : Maison de Services Marie-Thérèse LENOIR - Rue Charles Péguy à ARRAS - 03.21.51.22.62
Coup de Pouce Sud : 34, rue Pascal - Apt 4 à ACHICOURT - 03.21.24.31.60
Coup de Pouce Nord : Centre Social et Culturel CHANTECLAIR - 33, Place Chanteclair à SAINT NICOLAS LEZ ARRAS - 03.21.55.49.59

2) La formation tout au long de la vie... l'Espace Info Formation répond à vos questions

Vous êtes jeune ou adulte, demandeur d'emploi, salarié ou chef d'entreprise.
Vous avez besoin d'une information, un conseil sur les métiers, les formations, les financements,...
L'Espace Info Formation, dispositif du Conseil Régional vous accueille lors d'un entretien individualisé et personnalisé afin de répondre à vos questions et vous accompagner dans vos recherches.
Contactez :
L'Espace Info Formation d'Artois Emploi Entreprise – La Citadelle – Quartier des 3 Parallèles – Avenue du Mémorial des Fusillés à ARRAS – 03.21.58.96.31

II. La mission locale : des missions auprès des Jeunes :

La Mission Locale en Pays d'Artois vous accompagne dans et vers votre future vie professionnelle ! Vous avez entre 16 et 25 ans, vous êtes sortis du système scolaire, vous rencontrez des difficultés, vous cherchez une formation, un premier emploi ?

Des Conseillers sont à votre disposition près de chez vous pour répondre à vos questions, vous accueillir, vous informer, vous orienter et vous accompagner dans vos démarches : Retrouvez l'antenne la plus proche de chez vous sur : www.mlpa.fr mlpa@mlpa.fr tél : 03 21 71 83 93

Mission Locale en Pays d'Artois – 6/2 Voie Bossuet, Résidence St Pol, CS 30278, 62005 ARRAS CEDEX.

Au tHé des Aidants

L'annonce du diagnostic

Rester en bonne santé

Trouver du temps

Conserver du lien social

Accepter une aide

la place de la fratrie

Vous accompagnez un proche en situation de handicap, venez partager votre expérience avec d'autres aidants autour d'un Thé ou d'un Café

Animé par des professionnels, le thé des aidants est un temps convivial d'échanges et d'information en libre accès

Organisé par :

Pas-de-Calais Le Département

MUTUALITÉ FRANÇAISE NORD-PAS DE CALAIS www.mutualite-npdc.fr

tHé des aidants

Nous vous donnons rendez-vous, un jeudi par mois, de 14h30 à 16h30

Programme 2015-2016

Date	Lieux
Le jeudi 17 septembre 2015	la Maison d'Accueil Spécialisée de Croisilles 51 rue François Mitterrand 62128 Croisilles
Le jeudi 15 octobre 2015	La Ferme de la Motte 41 route d'Esquerchin 62490 Quiéry la Motte
Le jeudi 19 novembre 2015	Foyer de vie de Beaurains 14 rue Pierre Bérégovoy 62217 Beaurains
Le jeudi 17 décembre 2015	la Maison d'Accueil Spécialisée de Croisilles 51 rue François Mitterrand 62128 Croisilles
Le jeudi 21 janvier 2016	La Ferme de la Motte 41 route d'Esquerchin 62490 Quiéry la Motte
Le jeudi 18 février 2016	Foyer de vie de Beaurains 14 rue Pierre Bérégovoy 62217 Beaurains
Le jeudi 17 mars 2016	la Maison d'Accueil Spécialisée de Croisilles 51 rue François Mitterrand 62128 Croisilles
Le jeudi 21 avril 2016	Foyer d'Hébergement Richard Tételin 41/43 chemin de Noyelles 62117 Brebières
Le jeudi 26 mai 2016	Foyer de vie de Beaurains 14 rue Pierre Bérégovoy 62217 Beaurains
Le jeudi 16 juin 2016	la Maison d'Accueil Spécialisée de Croisilles 51 rue François Mitterrand 62128 Croisilles

Pour toute information:

Maison de l'Autonomie de l'Arrageois
87 place chanteclair
62223 Saint Nicolas

Contact:

03.21.21.50.51

www.mutualite-npdc.fr

Le vrai faux procès du papier

« Préservez l'environnement, n'imprimez pas ce mail », « N'imprimez ce ticket que si nécessaire »... Ces petites phrases que l'on rencontre désormais dans nos parcours quotidiens condamnent sans vergogne notre fidèle support papier, faisant au passage, l'apologie des technologies numériques... qui, elles, présenteraient une empreinte écologique beaucoup plus favorable !... C'est du moins ce que l'on s'escrime à nous à nous faire admettre... ce qui, peut-être, nous arrange pas mal !

Ainsi, ce bon vieux papier, support ancestral de la communication, matériau recyclable, non-toxique, biodégradable et renouvelable mettrait en danger la pérennité de notre planète ! Planète, qui bénéficierait (ouf !!) des avancées technologiques du « tout connecté », qui, chacun devrait le savoir, n'aurait pas recours à l'utilisation d'énergie, de matériaux plastiques, de minerais fossiles... et suivrait de complets et écologiques démontages et recyclages en fin de vie ! Aussi, dans nos délires pourrait-on envisager qu'une tablette ou un téléphone portable abandonné en pleine nature s'autodétruirait plus rapidement et proprement qu'un livre ou un journal placé dans les mêmes conditions...

Par la magie de quelques images, spots, messages, ne serions-nous pas un peu manipulés, influencés, rassurés de pouvoir se préserver une bonne conscience environnementale ? Le papier ne serait-il pas, quelque part, le bouc émissaire des lobbies du numérique, mais également d'industriels, commerces, services, qui, par l'utilisation des documents dématérialisés, trouveraient une parade en transférant une partie de leurs charges d'impression et d'envoi vers le destinataire final ? Gardons à l'esprit que dans une ère où la communication se taille la belle part en circulant de plus en plus rapidement et universellement, la réussite de la transmission des messages réside souvent plus dans leur façon d'être véhiculés et présentés que dans leur contenu. Ce constat pouvant être dressé chaque jour au regard des affaires révélées dans les médias dont l'importance n'est pas toujours équivalente au volume qui leur est accordé, mais qui, quoiqu'il en soit, pèse insidieusement dans nos critères de jugement. Se référer à quelques comparatifs peut s'avérer de bon conseil pour reconsidérer certaines idées reçues... Retenez par exemple que :

- La déforestation amazonienne est principalement due à l'élevage pour 79,5 %, à la culture de soja pour 16 % ; la coupe illégale du bois réservé à la production du papier représente moins de 1 %.
- Plus de 99 % du bois réservé à la production papetière en Europe provient de forêts gérées durablement (papiers certifiés PEFC ou FSC).
- Seulement 18 % des équipements électroniques sont recyclés alors que 70 % des papiers et cartons sont offerts à une nouvelle vie.
- Le papier peut se recycler jusqu'à 7 fois.
- Une facture électronique envoyée par internet libère 242 g de CO_2, soit la production et l'envoi de 15 factures (de plus, les factures sont généralement imprimées chez le destinataire).
- Les e-mails émettent du CO_2 : l'envoi de 20 e-mails par jour pendant 1 an émet autant de CO_2 que 1 000 kms parcourus en voiture.
- Les possibilités de recyclage des éléments composant les liseuses et tablettes sont quasi nulles.
- Une bouteille en verre met 4 000 ans pour se décomposer dans la nature,
- Un sac en plastique, 400 ans,
- Une boîte à conserve métallique, 10 ans,
- Un journal papier, 3 mois.

Le papier est naturellement biodégradable et ne génère pas de déchets polluants.

- Les composants des tablettes nécessitent l'emploi de minerais précieux.
- L'extraction minière est l'une des causes de la déforestation et de la destruction des écosystèmes.
- Le papier de bureau, à travers sa collecte et son tri justifient, en moyenne, 1 emploi pour 1 000 tonnes, emploi non délocalisable.
- La fabrication de la pâte à papier exploite les sous-produits de l'arbre : cimes, bois d'élagage, déchets de scierie... Le tronc demeurant disponible pour les utilisations nobles.

Bien entendu, la fabrication cellulosique n'est pas exemple de consommation d'énergie et d'eau, entre autres, de même que les encres utilisées pour l'impression recèlent des éléments chimiques. Néanmoins, les quelques exemples cités l'attestent, les alternatives au papier ne présentent pas un bilan plus positif, bien au contraire... N'ignorons pas également les activités économiques et le vivier d'emplois locaux liés au papier. Le développement durable passe sans aucun doute par les filières du recyclage et donc sur la sensibilisation et la responsabilisation de chacun au tri sélectif offrant une seconde vie à la pâte papier plutôt qu'au leurre de la dématérialisation systématique.

Vous avez un projet de construction, de rénovation ?

Nous sommes là pour vous aider

Construction, rénovation, votre mairie, le premier interlocuteur

J'ai un projet de construction ou de rénovation, je me rends dans la mairie du lieu de travaux pour déposer mon dossier de travaux. Je peux y consulter le plan local d'urbanisme ou le plan d'occupation des sols.
Mon dossier est ensuite transmis à la Communauté Urbaine d'Arras où le service ADS (application du droit des sols)étudie la faisabilité du projet et s'assure de sa compatibilité avec les documents d'urbanisme applicable.
Une fois examiné, mon dossier revient dans la mairie concernée où seul le maire est compétent pour délivrer les autorisations d'urbanisme.

Depuis le 1er juillet 2015

L'appui technique de la Communauté Urbaine d'Arras

Le service ADS – application du droit des sols –vous accompagne dans le montage de vos dossiers d'urbanisme, afin de s'assurer du respect des règle en vigueur.

Arras Communauté Urbaine

Ouverture au public les mardi et jeudi de 13h30 à 17h
Bâtiment du Gouverneur
La Citadelle 62000 ARRAS

Communauté Urbaine d'Arras
@GrandArras
www.cu-arras.fr

Un nouveau service rendu aux habitants de 33 communes de la Communauté Urbaine d'Arras

Achicourt, Acq, Agny, Athies, Bailleul-sire-Berthoult, Beaumetz-les-loges, Beaurains, Boiry-becquerelle, Boisleux au Mont, Boyelles, Dainville, Ecurie, Etrun, Fampoux, Farbus, Feuchy, Gavrelle, Guémappe, Maroeuil, Mercatel, Monchy le-preux, Mont-Saint-Éloi, Neuville-Saint-Vaast, Neuville-Vitasse, Roclincourt, Sainte-Catherine, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas-les-Arras, Thélus, Tilloy-les-Mofflaines, Wailly-les-Arras, Wanquetin, Willerval

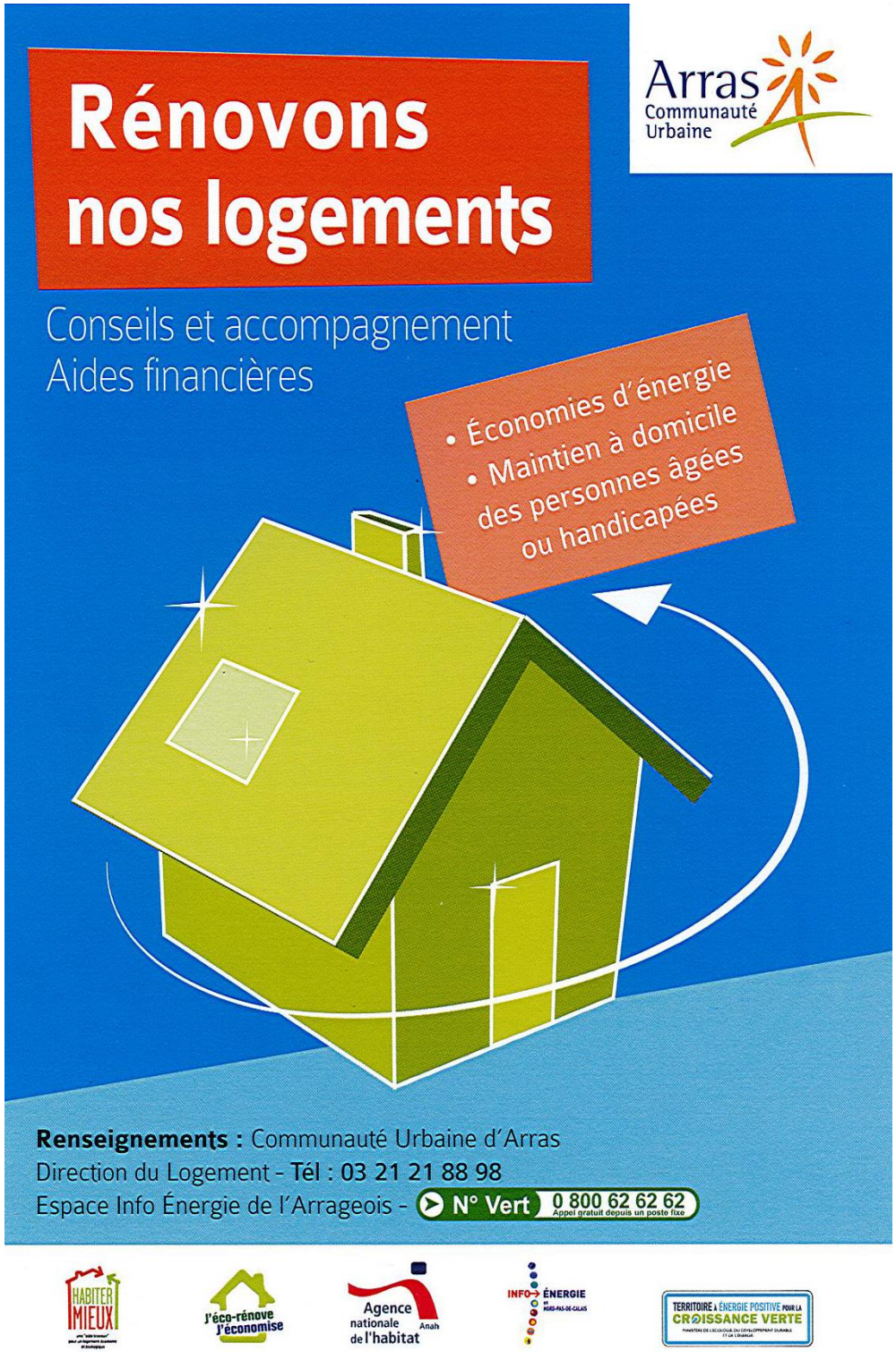

Améliorer la qualité énergétique de son logement

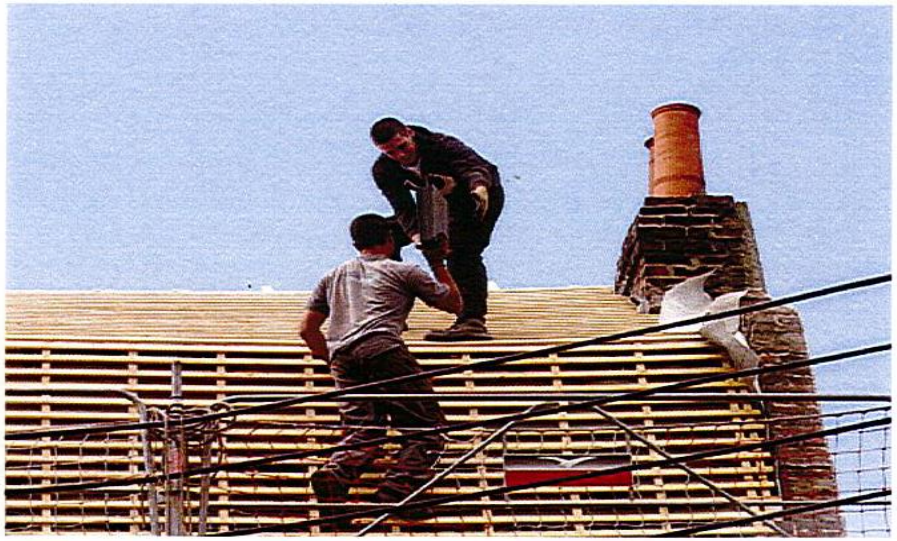

« Rénovons nos logements » : des aides pour diminuer votre facture énergétique et augmenter le bien-être dans votre logement.

Vos factures de chauffage sont trop élevées ? Il fait trop froid ou trop chaud dans votre logement ? Celui-ci présente des dysfonctionnements (humidité, mauvais état, peu d'éclairement naturel, électricité ou gaz hors normes, équipements vétustes.) ?

Autant d'indicateurs pour réaliser des travaux afin d'améliorer votre confort.

Si votre habitation se situe sur le territoire de la CUA, vous pouvez sans doute bénéficier d'un accompagnement et/ou d'aides financières pour la réalisation des travaux d'amélioration de votre logement.

Pour qui ?

Les propriétaires occupants, bailleurs privés, copropriétés, ou locataires du parc privé

Qui contacter ?

La Direction du Logement de la Communauté Urbaine d'Arras - Tél: 03 21 21 88 98
L'Espace Info Energie – Tél : 0800 62 62 62

Bon à savoir :

Vous souhaitez réaliser des travaux mais vous ne savez pas quelles sont les priorités ? Le Parcours de Rénovation mis en place par la CUA est fait pour vous !

« Familles à Energie Positive » : Jouez à faire des économies !

Pour la 1ère année, le CPIE Villes de l'Artois participe au défi « Familles à énergie positive » dont l'objectif est de réduire ses consommations énergétiques simplement en changeant ses habitudes de vie.

Familles à Energie Positive : qu'est-ce que c'est ?

« Familles à Energie Positive», c'est un défi d'économies d'énergie, dont l'objectif est de mobiliser le grand public sur les économies d'énergie que l'on peut réaliser au quotidien, sans affecter le confort. Il se déroule pendant toute la saison de chauffage, du 1er décembre au 30 avril.

La mission des familles participantes : réduire leur consommation d'énergie d'au moins 8%, uniquement en modifiant quelques habitudes quotidiennes. Depuis la première édition mise en place par l'ONG prioriterre en 2008, déjà plus de 15 000 foyers (soit plus de 40 000 personnes !) ont rejoint les Familles à Énergie Positive. Cette année, c'est au tour des habitants de la Communauté Urbaine d'Arras de faire partie de ceux qui réduisent leur facture d'énergie !

"Penser global, agir local" : on est tous gagnants !

Familles à énergie positive permet à chacun de se mobiliser de façon concrète, efficace et ludique pour

- diminuer ses consommations,
- réduire ses émissions de CO_2,
- gagner de l'argent en réduisant ses factures d'énergie !

Pour y parvenir, le défi se joue **en équipe de 5 à 10 foyers** qui vont ainsi échanger leurs bonnes astuces, s'entraider et se motiver les uns les autres.

Mais qui dit équipe, dit capitaine. Celui qui sera désigné sera donc spécifiquement formé sur les économies d'énergie et aura la mission de « coacher » au mieux son équipe pour qu'elle soit sur le podium des plus grosses réductions réalisées !

N'oublions pas que le défi se base sur le progrès global des concurrents : peu importe d'où l'on part, l'essentiel est de progresser ensemble. C'est la somme de tous les efforts qui fera la différence

Comment participer au défi ?

Quelque soit votre situation, vous pouvez participer au défi, que vous soyez locataire(s), propriétaire(s) ou même colocataire(s), il y a forcément des éco-gestes qui vous permettront d'éviter de gaspiller de précieux kilowatt-heures.

Il suffit de **rejoindre une équipe ou d'en former une** avec vos amis, vos voisins ou d'autres habitants de la commune Puis, il ne reste plus qu'à **contacter le CPIE Villes de l'Artois pour s'inscrire**.

C'est gratuit, profitez-en !

Des résultats impressionnants !

Depuis sa première édition en 2008, Familles à Energie Positive accueille sans cesse de nouveaux participants et permet d'économiser toujours plus d'énergie !

Au cours des 7 dernières éditions, **90 % des familles ont réalisé des économies, représentant en moyenne 200 EUR/foyer/an !**

Durant la campagne 2013-2014, le défi a réuni près de 7500 foyers participants, totalisant 13 000 000 kWh d'économies d'énergie, soit la consommation de 1000 fers à repasser pendant 1 an, ou la consommation complète de 750 logements !

Tous les habitants de la Communauté Urbaine d'Arras sont donc invités à relever le défi des économies d'énergie ! Passez le mot à votre entourage et rejoignez-nous!!!

Familles à énergie positive
engagées pour le climat !

Pour plus d'information :
CPIE Villes de l'Artois / Claire FONTENEAU
Tel : 03 21 55 92 16
faep.cpieartois@cieu.org
www.familles-a-energie-positive.fr

VILLES DE L'ARTOIS

Le lierre *hédera helix*, ARALIACÉES

Cette plante très commune s'adapte à son environnement.

Dans les sous-bois, elle reste rampante et forme un tapis dense. Les feuilles restent petites, alternes et divisées en 5 lobes.

Dès qu'elle peut trouver un support, un buisson, un arbre, un mur, elle s'y élève et se transforme. Elle met des racines adventives, c'est-à-dire prenant naissance sur la tige, groupées en brosses, qui adhérent au support et servent de crampons. La feuille devient alors ovale, avec un contour simplifié.

Elle porte dans ce cas une fleur tard à l'automne, petite, à 5 sépales très petites aussi, 5 pétales, 5 étamines. Elle est très utile aux abeilles, compte tenu de l'époque de la floraison, pour la constitution de leurs réserves alimentaires.

Le fruit est une baie noire quand elle est mûre, pas comestible pour l'homme car irritante. Il assure cependant la nourriture des passereaux au début de la saison automnale.

Le lierre ne détruit pas les murs lisses, même s'il disjoint les pierres de ceux en mauvais état, qu'il finit d'ailleurs par consolider en les enserrant. On peut observer les véritables troncs qu'il peut former.

Ses propriétés médicales lui ont donné un rôle en médecine. Connu des druides, il a été inscrit à la pharmacopée et a été utilisé contre la toux et la coqueluche. Il figure encore dans la fabrication des crèmes anticellulite.

Il serait à considérer comme une plante.

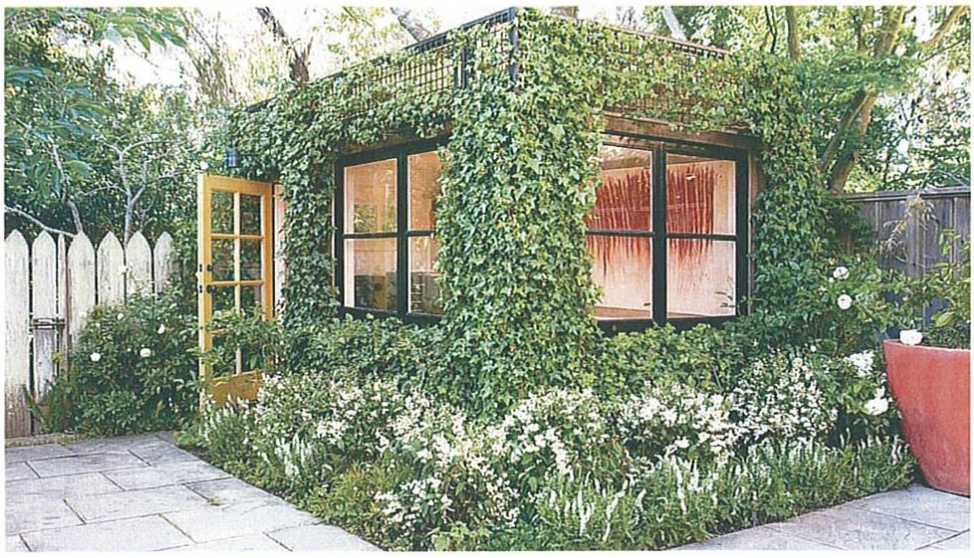

ANFR
AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible, sinon la réception de la télévision sera interrompue le 5 avril.

LE 5 AVRIL 2016, LA TNT PASSE À LA HAUTE DÉFINITION

COMMENT VÉRIFIER SON ÉQUIPEMENT ?

Un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne râteau est HD :

TNT HD
- Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).

OU arte HD
- Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

QUE FAUT-IL FAIRE ?

S'équiper avant le 5 avril

Aujourd'hui, la plupart des foyers sont déjà équipés.

Si un téléviseur n'est pas compatible HD, il n'est pas nécessaire de le changer ! L'achat d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 suffit. Cet équipement est vendu à partir de 25/30 euros.

Vérifier le plus tôt possible la compatibilité de votre téléviseur et, le cas échéant, s'équiper sans attendre le 5 avril !

Le 5 avril, procéder à une nouvelle recherche des chaînes pour retrouver l'ensemble de l'offre TNT

Une réorganisation des chaînes aura lieu dans la nuit du 4 au 5 avril 2016.

Le jour J, tous ceux qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes (rescan) sur chacun de leurs postes de télévision. Cette opération est déclenchée à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur, pour rechercher les chaînes dans leurs nouveaux emplacements.

POUR ÊTRE PRÊT LE 5 AVRIL 2016

1 > **Vérifier son équipement de réception TV**

2 > **S'il n'est pas compatible TNT HD, s'équiper avant le 5 avril**

3 > **Le jour J, effectuer une recherche et mémorisation des chaînes**

Pour plus d'information, appelez le 0970 818 818 (prix d'un appel local) **ou allez sur le site recevoirlatnt.fr**

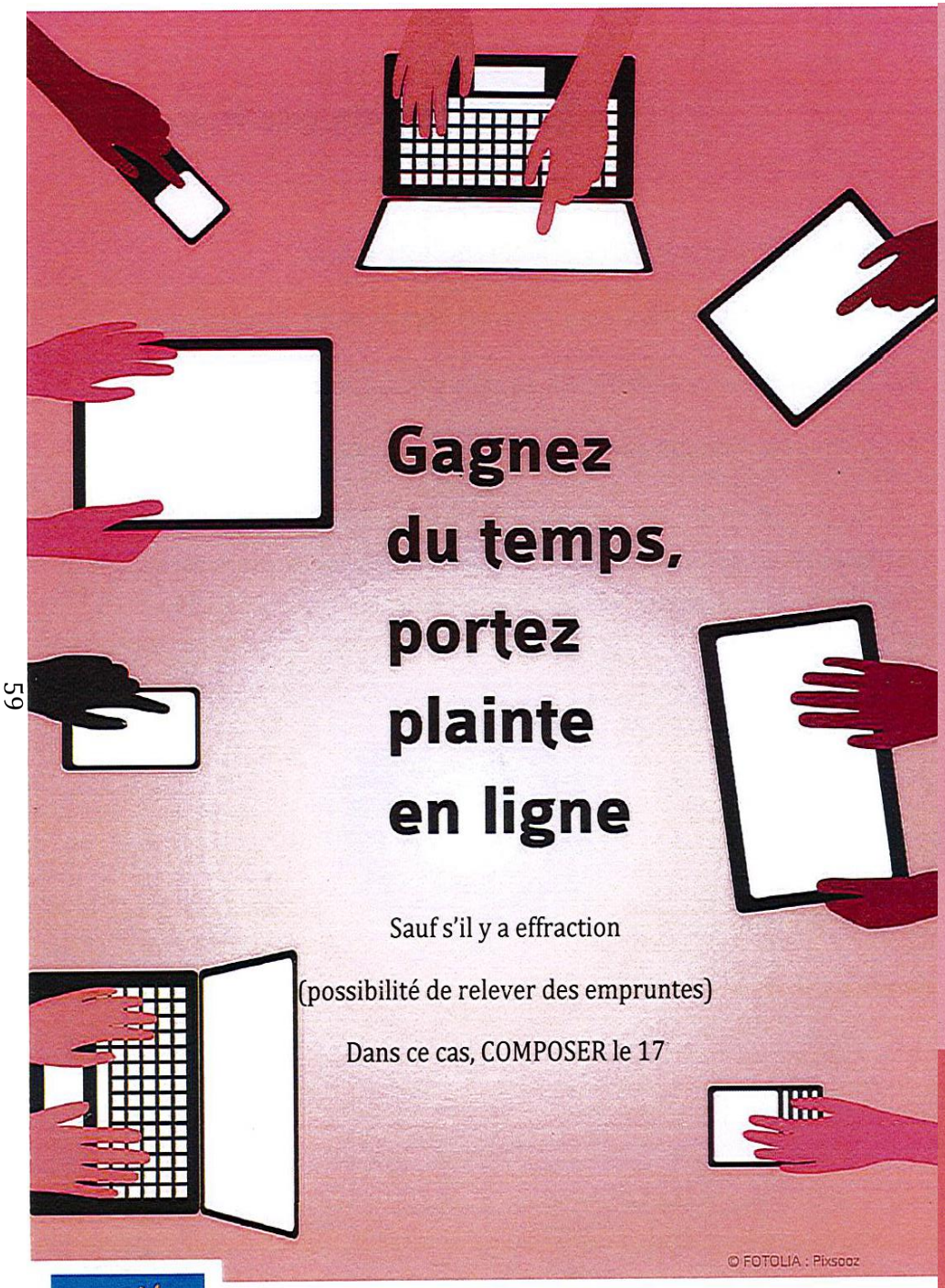

Gagnez du temps, portez plainte en ligne

Sauf s'il y a effraction

(possibilité de relever des empruntes)

Dans ce cas, COMPOSER le 17

© FOTOLIA : Pixsooz

Arras Communauté Urbaine

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS
@GRANDARRAS
WWW.CU-ARRAS.FR

1. allez sur le site www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

2. choisissez le lieu où vous souhaitez signer votre déclaration.

3. renseignez le formulaire qui apparaît et validez votre saisie.

4. on vous recontacte pour officialiser la plainte.

Veillez à préserver les traces et indices qui pourront être exploités par les enquêteurs, en évitant tout contact ou déplacement.

Quelques exemples d'infractions :

- vol dans votre résidence principale ou secondaire (papiers, objets,...)
- vol dans un véhicule automobile (auto-radio, sac à main,...)
- vol de deux roues (scooter, vélo,...)
- vol de téléphone portable
- dégradation ou destruction de biens privés (véhicule, clôture,...)
- escroquerie ou abus de confiance...

EN CAS D'URGENCE appelez le 17 ou le 112
ou présentez-vous directement dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acheter un vélo à assistance électrique

La Communauté Urbaine d'Arras **vous aide** !

Arras Communauté Urbaine

Communauté Urbaine d'Arras
@GrandArras
www.cu-arras.fr

Le choix du vélo à assistance électrique

Une subvention

Vous habitez la Communauté Urbaine et le vélo à assistance électrique vous tente, la CUA participe à l'achat de votre vélo à hauteur de 30 % du montant TTC plafonné à 300 euros* à condition que le vélo soit acheté chez un commerçant du territoire.

Gagner du temps

Utiliser un vélo à assistance électrique, c'est faire le choix d'éviter les ralentissements aux heures de pointe dans l'agglomération arrageoise.
Le trajet domicile-travail est moins long et moins stressant.

Gagner de l'argent

En roulant en vélo à assistance électrique, vous utilisez moins votre voiture. Vous limitez votre consommation d'essence et vous participez à la réduction des pollutions en ville.

Le plus de l'électrique

L'assistance électrique est un vrai avantage. Dans les côtes ou lorsque le vent souffle de face, l'assistance vous donne un vrai coup de main.
Si vous devez vous rendre en réunion, vous n'arriverez pas en sueur.

Il suffit de retirer un dossier à l'**Espace Info Energie,** bd du Général de Gaulle à Arras ou de faire la demande par mail à **eie@cu-arras.org**

N° Vert 0 800 62 62 62 Appel gratuit depuis un poste fixe

*** Un vélo à assistance électrique par personne majeure et par foyer par période de dix ans. Matériel conforme aux normes en vigueur.**

Artis

Partageons plus que le transport !

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :
Agence Commerciale - Place Foch
(du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et le samedi de 14h à 18h)

0811 000 089
NUMÉRO AZUR
Coût d'un appel local depuis un post fixe

WWW.BUS-ARTIS.FR

LIGNE FWB Farbus (Moulin) <> Gare Urbaine

Du lundi au samedi
Toute l'année

Montée uniquement — Descente uniquement

Moulin > Gare Urbaine

	Moulin	9:06	10:06	11:06	14:06	15:06	16:20
Farbus	République	9:07	10:07	11:07	14:07	15:07	16:21
	Mairie	9:07	10:07	11:07	14:07	15:07	16:21
	Lamartine	9:08	10:08	11:08	14:08	15:08	16:22
Willerval	Eglise	9:09	10:09	11:09	14:09	15:09	16:23
	Monument	9:10	10:10	11:10	14:10	15:10	16:24
	Calvaire	9:11	10:11	11:11	14:11	15:11	16:25
Bailleul-Sire-Berthoult	Eglise	9:13	10:13	11:13	14:13	15:13	16:27
	La Neuville	9:14	10:14	11:14	14:14	15:14	16:28
	Route d'Arras	9:15	10:15	11:15	14:15	15:15	16:29
St-Laurent	Centre	9:19	10:19	11:19	14:19	15:19	16:33
	Barbot	9:21	10:21	11:21	14:21	15:21	16:35
St-Nicolas	Pharmacie	9:21	10:21	11:21	14:21	15:21	16:35
Arras	Val de Scarpe / Aquarena	9:23	10:23	11:23	14:23	15:23	16:37
	Gare Urbaine	9:28	10:28	11:28	14:28	15:28	16:42

◆ *Ne circule pas le mercredi et le samedi*

Gare Urbaine > Moulin

	Gare Urbaine	8:38	9:38	10:38	13:38	14:38	15:38
Arras	Val de Scarpe / Aquarena	8:43	9:43	10:43	13:43	14:43	15:43
St-Nicolas	Pharmacie	8:44	9:44	10:44	13:44	14:44	15:44
	Barbot	8:44	9:44	10:44	13:44	14:44	15:44
St-Laurent	Centre	8:45	9:45	10:45	13:45	14:45	15:45
	Route d'Arras	8:48	9:48	10:48	13:48	14:48	15:48
	La Neuville	8:50	9:50	10:50	13:50	14:50	15:50
Bailleul-Sire-Berthoult	Eglise	8:51	9:51	10:51	13:51	14:51	15:51
	Calvaire	8:55	9:55	10:55	13:55	14:55	15:55
Willerval	Monument	8:59	9:59	10:59	13:59	14:59	15:59
	Eglise	9:00	10:00	11:00	14:00	15:00	16:00
	Lamartine	9:03	10:03	11:03	14:03	15:03	16:03
Farbus	Mairie	9:03	10:03	11:03	14:03	15:03	16:03
	République	9:04	10:04	11:04	14:04	15:04	16:04
	Moulin	9:06	10:06	11:06	14:06	15:06	16:06

PÉRIODE SCOLAIRE

Aller Neuville-St-Vaast ▲ Thélus ▲ Farbus ▲ Willerval ▲ Bailleul-Sire-Berthoult ▲ Roclincourt ▲ St-Laurent-Blangy ▲ St-Nicolas ▲ Arras

	Jours de circulation	FWB lu-ma-me-je-ve-sa	T lu-ma-me-je-ve-sa	FWB lu-ma-me-je-ve	FWB sa	T lu-ma-me-je-ve-sa	TFWB me-sa	NFWB lu-ma-je-ve	FWB me	TFWB sa	T me
Neuville-St-Vaast	La Targette	-	-	-	-	-	-	12:50	-	-	-
	Mairie	-	-	-	-	-	-	12:52	-	-	-
	Rue de la Barre	-	-	-	-	-	-	12:53	-	-	-
Thélus	Mairie	-	-	-	-	-	9:15	12:58	-	13:08	-
	Grand' rue	-	-	-	-	-	9:16	12:59	-	13:09	-
Farbus	Moulin	6:56	-	7:48	7:54	-	9:23	13:10	13:02	13:16	-
	République	6:57	-	7:49	7:55	-	9:24	13:11	13:03	13:17	-
	Mairie	6:58	-	7:50	7:56	-	9:25	13:12	13:04	13:18	-
	Lamartine	7:00	-	7:52	7:58	-	9:27	13:14	13:06	13:20	-
Willerval	Eglise	7:02	-	7:54	8:00	-	9:29	13:16	13:08	13:22	-
	Monument	7:03	-	7:55	8:01	-	9:30	13:17	13:09	13:23	-
Bailleul-Sire-Berthoult	Calvaire	7:07	-	7:59	8:05	-	9:34	13:21	13:13	13:27	-
	Eglise	7:10	-	8:02	8:08	-	9:37	13:24	13:16	13:30	-
	La Roseraie	7:10	-	8:02	8:08	-	9:37	13:24	13:16	13:30	-
	La Neuville	7:11	-	8:03	8:09	-	9:38	13:25	13:17	13:31	-
	Route d' Arras	7:12	-	8:04	8:10	-	9:39	13:26	13:18	13:32	-
St-Nicolas	Collège Verlaine	-	-	8:16	-	-	-	-	-	-	-
	Cruppes	-	-	8:19	-	-	-	-	-	-	-
St-Laurent	Cauchy	7:20	-	-	8:18	-	9:47	13:34	13:26	13:40	-
	Centre	7:20	-	-	8:18	-	9:47	13:34	13:26	13:40	-
	Barbot	7:22	-	-	8:20	-	9:49	13:36	13:28	13:42	-
St-Nicolas	Pharmacie	7:22	-	-	8:20	-	9:49	13:36	13:28	13:42	-
	Penalty	7:24	-	8:22	8:22	-	9:51	13:38	13:30	13:44	-
Thélus	Grand' rue	-	7:08	-	-	8:15	-	-	-	-	13:15
	Mairie	-	7:09	-	-	8:16	-	-	-	-	13:16
Roclincourt	Mairie	-	7:14	-	-	8:21	-	-	-	-	13:21
St-Nicolas	Raoul Briquet	-	7:18	-	-	8:25	-	-	-	-	13:25
	Mairie	-	7:19	-	-	8:26	-	-	-	-	13:26
	Eglise	7:26	7:20	8:24	8:24	8:27	9:53	13:40	13:32	13:46	13:27
Arras	Michelet	7:26	7:20	8:24	8:24	8:27	9:53	13:40	13:32	13:46	13:27
	Tchécoslovaquie	7:27	7:21	8:25	8:25	8:28	9:54	13:41	13:33	13:47	13:28
	Minelle Poste	7:28	7:22	8:26	8:26	8:29	9:55	13:42	13:34	13:48	13:29
	Pont de Cité	-	-	-	-	-	9:56	-	13:35	13:49	13:30
	Wetz d' Amain	-	-	-	-	-	9:56	-	13:35	13:49	13:30
	Théâtre	-	-	-	-	-	9:58	-	13:37	13:51	13:32
	Gambetta	-	-	-	-	-	9:58	-	13:37	13:51	13:32
	Poste	-	-	-	-	-	9:59	-	13:38	13:52	13:33
	Pont de Cité	7:29	7:23	8:27	8:27	8:30	-	13:43	-	-	-
	Robespierre	7:32	7:26	8:30	8:30	8:33	-	13:45	-	-	-
	Square Frachon	7:35	7:29	8:33	8:33	8:36	-	13:48	-	-	-
	Gare urbaine	7:39	7:33	8:37	8:37	8:40	10:01	13:52	13:40	13:54	13:35

LÉGENDE

lu = Lundi
ma = Mardi
me = Mercredi
je = Jeudi
ve = Vendredi
sa = Samedi

Retour Arras ▲ St-Nicolas ▲ St-Laurent-Blangy ▲ Roclincourt ▲ Bailleul-Sire-Berthoult ▲ Willerval ▲ Farbus ▲ Thélus

	Jours de circulation	FWB me-sa	T me-sa	T lu-ma-je-ve	FWB lu-ma-je-ve	FWB me	T lu-ma-je-ve	T lu-ma-je-ve	FWB lu-ma-je-ve	FWB lu-ma-je-ve	FWB lu-ma-je-ve	T lu-ma-je-ve	FWB lu-ma-je-ve	T lu-ma-je-ve	FWB lu-ma-je-ve	TFWB me-sa
Arras	Robespierre	12:10	12:10	-	-	-	15:30	16:10	16:10	-	17:10	17:10	-	18:10	18:10	-
	Square Frachon	12:14	12:14	-	-	-	15:34	16:14	16:14	-	17:14	17:14	-	18:14	18:14	-
	Gare de bus quai K	-	12:17	-	-	-	15:37	16:17	-	-	-	17:17	-	18:17	-	-
	Gare de bus quai K	-	12:20	12:20	-	-	15:40	16:20	-	-	-	17:20	-	18:20	-	18:15
	Gare de bus quai H	12:17	-	-	-	-	-	-	16:17	-	17:17	-	-	-	18:17	-
	Gare de bus quai H	12:20	-	-	12:20	-	-	-	16:20	-	17:20	-	-	-	18:20	-
	Legrelle	12:22	12:22	12:22	12:22	-	15:42	16:22	16:23	-	17:22	17:23	-	18:22	18:22	18:16
	Grands Viéziers	12:23	12:23	12:23	12:23	-	15:43	16:23	16:24	-	17:23	17:24	-	18:23	18:23	18:18
	St-Jean	12:25	12:25	12:25	12:25	-	15:45	16:25	16:27	-	17:25	17:27	-	18:25	18:25	18:20
	Minelle Turenne	12:27	12:27	12:27	12:27	-	15:47	16:27	16:28	-	17:27	17:28	-	18:27	18:27	18:20
	Tchécoslovaquie	12:29	12:29	12:29	12:29	-	15:49	16:29	16:29	-	17:29	17:29	-	18:29	18:29	18:22
	Michelet	12:30	12:30	12:30	12:29	-	15:50	16:30	16:30	-	17:30	17:30	-	18:30	18:30	18:23
St-Nicolas	Eglise	12:31	12:31	12:31	12:31	-	15:51	16:31	16:31	-	17:31	17:31	-	18:31	18:31	18:25
	Penalty	12:31	-	-	12:31	-	-	-	16:31	-	17:31	-	-	-	18:31	18:27
	Pharmacie	12:33	-	-	12:33	-	-	-	16:33	-	17:33	-	-	-	18:33	18:29
	Collège Verlaine	-	-	-	-	12:40	-	-	-	16:05	-	-	17:10	-	-	-
St-Laurent	Barbot	12:35	-	-	12:35	-	-	-	16:35	-	17:35	-	-	-	18:35	18:31
	Centre	12:36	-	-	12:36	-	-	-	16:36	-	17:36	-	-	-	18:36	18:32
	Cauchy	12:36	-	-	12:36	-	-	-	16:36	-	17:36	-	-	-	18:36	18:32
Bailleul-Sire-Berthoult	Route d' Arras	12:46	-	-	12:46	12:52	-	-	16:46	16:17	17:46	-	17:22	-	18:46	-
	La Neuville	12:46	-	-	12:46	12:52	-	-	16:46	16:17	17:46	-	17:22	-	18:46	-
	Eglise	12:47	-	-	12:47	12:53	-	-	16:47	16:18	17:47	-	17:23	-	18:47	-
	La Roseraie	12:48	-	-	12:48	12:54	-	-	16:48	16:19	17:48	-	17:24	-	18:48	-
	Calvaire	12:48	-	-	12:48	12:54	-	-	16:48	16:19	17:48	-	17:24	-	18:48	-
Willerval	Monument	12:52	-	-	12:52	12:58	-	-	16:52	16:23	17:52	-	17:28	-	18:52	-
	Eglise	12:53	-	-	12:53	12:59	-	-	16:53	16:24	17:53	-	17:29	-	18:53	-
Farbus	Lamartine	12:54	-	-	12:54	13:00	-	-	16:54	16:25	17:54	-	17:30	-	18:54	-
	Mairie	12:55	-	-	12:55	13:01	-	-	16:55	16:26	17:55	-	17:31	-	18:55	-
	République	12:56	-	-	12:56	13:02	-	-	16:56	16:27	17:56	-	17:32	-	18:56	-
	Moulin	12:58	-	-	12:58	13:04	-	-	16:58	16:29	17:58	-	17:34	-	18:58	-
St-Nicolas	Mairie		12:32	12:32	-	-	15:52	16:32	-	-	-	17:32	-	18:32	-	-
	Raoul Briquet	-	12:34	12:34	-	-	15:54	16:34	-	-	-	17:34	-	18:34	-	-
Roclincourt	Mairie	-	12:37	12:37	-	-	15:57	16:37	-	-	-	17:37	-	18:37	-	-
Thélus	Mairie	-	12:40	12:40	-	-	16:00	16:40	-	-	-	17:40	-	18:40	-	18:38
	Grand' rue	-	12:41	12:41	-	-	16:01	16:41	-	-	-	17:41	-	18:41	-	18:39
Neuville-St-Vaast	Rue de la Barre	-	-	12:44	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Mairie	-	-	12:45	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	La Targette	-	-	12:48	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Farbus	Moulin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18:44
	Republique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18:46
	Mairie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18:46
	Lamartine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18:47
Willerval	Eglise	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18:50
	Monument	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18:50
Bailleul-Sire-Berthoult	Calvaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18:54
	Eglise	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18:57
	La Roseraie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18:57
	La Neuville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18:59
	Route d' Arras	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19:00

HORAIRES À PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2015

HORAIRES LIGNE TFWB

- THÉLUS
- FARBUS
- WILLERVAL
- BAILLEUL-SIRE-BERTHOULT
- ROCLINCOURT
- ST-LAURENT-BLANGY
- ST-NICOLAS
- ARRAS

Tous les horaires de votre ligne régulière !

Artis

Partageons plus que le transport !

HORAIRES VACANCES

Aller

Thélus ▸ Farbus ▸ Willerval ▸ Bailleul-Sire-Berthoult ▸ St-Laurent-Blangy ▸ St-Nicolas ▸ Arras

		TFWB	TFWB	TFWB
	Jours de circulation	lu-ma me-je ve-sa	me-sa	lu-ma me-je ve-sa
Thélus	Mairie	7:00	9:15	13:08
	Grand' rue	7:01	9:16	13:09
Farbus	Moulin	7:08	9:23	13:16
	République	7:09	9:24	13:17
	Mairie	7:10	9:25	13:18
	Lamartine	7:12	9:27	13:20
Willerval	Eglise	7:14	9:29	13:22
	Monument	7:15	9:30	13:23
Bailleul-Sire-Berthoult	Calvaire	7:19	9:34	13:27
	Eglise	7:22	9:37	13:30
	La Roseraie	7:22	9:37	13:30
	La Neuville	7:23	9:38	13:31
	Route d' Arras	7:24	9:39	13:32
St-Laurent	Cauchy	7:32	9:47	13:40
	Centre	7:32	9:47	13:40
	Barbot	7:34	9:49	13:42
St-Nicolas	Pharmacie	7:34	9:49	13:42
	Penalty	7:36	9:51	13:44
	Eglise	7:38	9:53	13:46
Arras	Michelet	7:38	9:53	13:46
	Tchécoslovaquie	7:39	9:54	13:47
	Minelle Poste	7:40	9:55	13:48
	Pont de Cité	7:41	9:56	13:49
	Wetz d' Amain	7:41	9:56	13:49
	Théâtre	7:43	9:58	13:51
	Gambetta	7:43	9:58	13:51
	Poste	7:44	9:59	13:52
	Gare urbaine	7:46	10:01	13:54

Retour

Arras ▸ St Nicolas ▸ St-Laurent-Blangy ▸ Bailleul-Sire-Berthoult ▸ Willerval ▸ Farbus ▸ Thélus

		Période petites vacances			Période ETE	
		TFWB	TFWB	TFWB	TFWB	TFWB
	Jours de circulation	lu-ma me-je ve-sa	lu-ma me-je ve	lu-ma me-je ve-sa	lu-ma me-je ve-sa	lu-ma me-je ve-sa
Arras	Gare de bus quai k	12:15	17:15	18:15	12:15	18:15
	Legrelle	12:16	17:16	18:16	12:16	18:16
	Grands Viéziers	12:18	17:18	18:18	12:18	18:18
	St-Jean	12:20	17:20	18:20	12:20	18:20
	Minelle Turenne	12:20	17:20	18:20	12:20	18:20
	Tchécoslovaquie	12:22	17:22	18:22	12:22	18:22
	Michelet	12:23	17:23	18:23	12:23	18:23
St-Nicolas	Eglise	12:24	17:25	18:25	12:24	18:25
	Penalty	12:24	17:27	18:27	12:24	18:27
	Pharmacie	12:26	17:29	18:29	12:26	18:29
St-Laurent	Barbot	12:28	17:31	18:31	12:28	18:31
	Centre	12:29	17:32	18:32	12:29	18:32
	Cauchy	12:29	17:32	18:32	12:29	18:32
Thélus	Mairie	12:35	17:38	18:38	12:35	18:38
	Grand' rue	12:36	17:39	18:39	12:36	18:39
Farbus	Moulin	12:43	17:44	18:44	12:43	18:44
	République	12:44	17:46	18:46	12:44	18:46
	Mairie	12:45	17:46	18:46	12:45	18:46
	Lamartine	12:47	17:47	18:47	12:47	18:47
Willerval	Eglise	12:49	17:50	18:50	12:49	18:50
	Monument	12:50	17:50	18:50	12:50	18:50
Bailleul-Sire-Berthoult	Calvaire	12:54	17:54	18:54	12:54	18:54
	Eglise	12:57	17:57	18:57	12:57	18:57
	La Roseraie	12:58	17:57	18:57	12:58	18:57
	La Neuville	12:59	17:59	18:59	12:59	18:59
	Route d' Arras	13:00	18:00	19:00	13:00	19:00

Ligne régulière assurée par les Transports Lebas Laridant

Tad

TAD Réservez, on vient vous chercher !

- Le TAD fonctionne selon un itinéraire précis et des horaires déterminés à l'avance… à condition d'en faire la réservation au préalable !
- Un véhicule (taxi ou minibus) vient vous chercher ! Ecologique et économique, ce service est ouvert à tous.
- Comme pour une ligne régulière, vous bénéficiez de la correspondance gratuite dans l'heure qui suit votre premier départ.

TAD, c'est simple comme un coup de fil !

Vous pouvez réserver votre TAD au minimum 1h avant votre déplacement :

- Par téléphone 7 jours/7 de 7h30 à 18h

0811 000 089

Coût d'un appel local depuis un poste fixe

- A l'agence Artis Place Foch à Arras du lundi au vendredi de 7h30 à 18h et le samedi de 14h à 18h.
  - Pour vos départs avant 8h30 merci de nous contacter au plus tard la veille avant 18h.
  - En cas de déplacements réguliers, pensez à programmer l'ensemble de vos réservations.
  - En cas d'annulation, merci de prévenir au moins 1h avant.

TAD, les titres de transport !

Pour prendre le TAD, vous pouvez présenter les titres de transport suivants :

- Ticket Pass'Journée
- Ticket carnet
- Abonnement mensuel et annuel
- Carte Jeune et carte Senior
- Vous pouvez aussi acheter un ticket unité à 1€ auprès du conducteur
- Si vous voyagez en groupe de 5 personnes maximum, pensez au ticket mini groupe TAD à 3€

Dictons de l'Année

Février, le plus court des mois,
Est de tous le pire à la fois.

Rosée à la Chandeleur,
Hiver à sa dernière heure.

Si le jour de la Saint Blaise est serein,
Bon temps pour le grain.

Le lendemain de la Sainte-Blaise,
Souvent l'hiver s'apaise,
Mais si vigueur il reprend,
Pour longtemps on s'en ressent

Si pour la Sainte-Agathe il pleut,
Le maïs croit au mieux.

Si février est chaud,
Croyez bien, sans défaut,
Que par cette aventure,
Pâques aura sa froidure.

Été de la Saint-Jean,
Quelques jours cléments.

À la Sainte-Apolline,
Présage certain,
L'hiver s'achemine,
Ou touche à sa fin.

Quand février commence en lion,
Il finit comme un mouton.

Séverin et ses coquins,
Font tout geler sur leur chemin.

Si le soleil luit pour Sainte-Eulalie,
Pommes et cidre à la folie.

De Sainte-Béatrice la nuée
Assure six semaines mouillées.

À la Saint-Valentin,
Tous les vents sont marins.

À la Saint-Claude, regarde ton seau,
Tu ne le verras pas plus haut.

S'il neige à la Saint-Onésime,
La récolte est à l'abîme.

Fossés pleins en février,
Abondance dans les greniers.

À la Sainte-Bernadette,
Souvent le soleil est de la fête.

La nouvelle lune de février,
Sert, pour l'année, de calendrier.

Événements et Manifestations pour 2016

Samedi 9 Janvier	Vœux du Maire
Samedi 27 Février	Banque Alimentaire – Les Gohellans
Samedi 27 Février	Loto du Comité des Fêtes
Samedi 19 Mars	Repas organisé par la Société de Chasse
Lundi 28 Mars	Chasse à l'œuf – Comité des Fêtes
Dimanche 3 Avril	Parcours du Cœur – Les Gohellans
Dimanche 8 Mai	Commémoration de la Victoire de 1945
Samedi 28 Mai	Foulées Gohellannes
Samedi 4 Juin	Belote de la Société de Chasse
Dimanche 5 Juin	Ducasse – Comité des Fêtes
Samedi 25 Juin	Apéritif de Quartier – Les Gohellans
Samedi 10 Septembre	Animations Sports et Familles – Les Gohellans
Dimanche 11 Septembre	Portes Ouvertes du Club « Le Temps de Vivre »
Lundi 31 Octobre	Halloween – Les Gohellans
Vendredi 11Novembre	Commémoration de l'Armistice de 1918
Samedi 12 Novembre	Loto de la Société de Chasse
Vendredi 18 Novembre	Soirée Familiale du Comité des Fêtes
Samedi 19 & Dimanche 20 Novembre	Expo Photos CIF
Samedi 26 Novembre	Repas pour les Aînés offert par la Commune
Dimanche 4 Décembre	Cérémonie des Anciens AFN
Dimanche 11 Décembre	Arbre de Noël – Comité des Fêtes

SERVICES & INFOS MAIRIE

Aux Nouveaux Arrivants dans la Commune

Nous vous invitons à vous présenter en Mairie avant le 31 décembre 2015 muni d'un justificatif de domicile.

De ce fait, en tant que nouveaux Farbusiens, nous serons heureux de **vous accueillir à la cérémonie des Vœux du Maire** le

Samedi 9 Janvier 2016
à 18 heures

en la Salle Polyvalente.

Les nouveaux Farbusiens

peuvent venir s'inscrire sur les listes électorales de la commune jusqu'au

31 décembre 2015

Pour ce faire, se présenter à la Mairie muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Si, à compter du jour de vos **16 ans**, vous n'avez toujours pas reçu de convocation pour votre inscription au recensement militaire, veuillez-vous présenter en Mairie avec votre carte d'identité et le livret de famille.

Une attestation, indispensable pour les concours, les examens, le permis de conduite…, vous sera remise.

Ouverture de la déchèterie à Bailleul-Sire-Berthoult

- du 1er mars au 31 octobre, du mardi au samedi de 13 h 30 à 19 h
- du 1er novembre au 28 février, du mardi au samedi de 13 h 30 à 17 h 30
- et tous les samedis de 9 h à 12 h 30

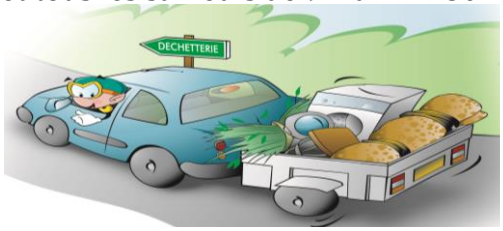

Point info déchets à la CUA
03 21 21 88 20 ou
infodechets@cu-arras.org

Les piles et cartouches d'imprimantes

peuvent être déposées au secrétariat de Mairie dans les conteneurs prévus à cet effet.

COLLECTE

Ordures ménagères
Poubelle grise, chaque jeudi à partir de 5 h 30.

Emballages recyclables
Poubelle bleue, 1 jeudi sur 2 à partir de 13 h.

Pour toute information :
N° vert 0 800 62 10 62

SUDOKU

SOLUTION de la page 47

9	3	6	8	4	5	7	1	2
4	7	1	3	6	2	8	9	5
8	5	2	7	9	1	6	4	3
7	1	5	6	2	9	4	3	8
2	9	3	1	8	4	5	6	7
6	8	4	5	7	3	9	2	1
5	2	7	9	1	6	3	8	4
1	6	8	4	3	7	2	5	9
3	4	9	2	5	8	1	7	6

8	3	1	9	4	2	7	6	5
4	6	5	3	8	7	1	9	2
7	2	9	5	1	6	4	3	8
9	4	2	7	3	1	8	5	6
3	5	8	4	6	9	2	7	1
6	1	7	8	2	5	3	4	9
5	9	3	2	7	8	6	1	4
1	8	4	6	9	3	5	2	7
2	7	6	1	5	4	9	8	3

Locations de Salles

Disponibilités et Réservation en Mairie	Charles Debaillieul	Polyvalente
Nombre de personnes maxi	**40**	**120**
Une journée sans cuisine ni vaisselle	160 €	280 €
Une journée avec cuisine et vaisselle	200 €	380 €
Deux jours sans cuisine et vaisselle	200 €	320 €
Deux jours avec cuisine et vaisselle	250 €	460 €
Tarif Particulier (forfait pour 1 ou 2 jours)		
Lunch pour Décès	20 €	20 €
Mariage farbusien	20 €	20 €
Communion et Baptême	160 €	280 €

Jean François DEPRET, Maire de FARBUS,

Madame et Messieurs les Adjoints,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Le Personnel Communal,

Vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2016.

Que cette nouvelle année soit pour tous,

l'occasion d'éveiller en soi ce qu'il y a de meilleur et

d'aider ainsi notre monde à évoluer

dans le sens d'une plus grande fraternité entre les hommes.

MAIRIE de FARBUS

9 rue de la République – 62580

Tél. : 03 21 58 68 57 - Fax : 03 21 58 74 46

e-mail : mairie-farbus@wanadoo.fr

www.mairie-farbus.fr

Ouverture au public

Mardi 17 h 30 à 19 h 30
Mercredi 14 h à 16 h
Vendredi 14 h à 19 h

Permanences

Monsieur le Maire : Mardi 18 h à 19 h 30

Pour l'**URBANISME**,
Monsieur Henri FLAMENT : Vendredi 17 h 30 à 19 h

Le Garenneau :
Bulletin Municipal de la Commune de FARBUS
N° 65, 2ième semestre 2015.
Édité à 300 exemplaires en décembre 2015.
Le Directeur de la publication :
Jean François DEPRET, Maire
Création :
Brigitte DUPUIS, Secrétaire à la Mairie.
Rendez-vous en Juin 2016
Pour votre prochain Bulletin Municipal.